



Assemblée générale

Cinquantième session

78^e séance plénière

Lundi 4 décembre 1995, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Freitas do Amaral (Portugal)

La séance est ouverte à 10 h 30.

Il en est ainsi décidé.

Point 17 de l'ordre du jour (suite)

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

f) Nomination de membres du Comité des conférences

Note du Secrétaire général (A/50/106)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Les Membres se rappelleront qu'à la 68^e séance plénière, tenue le 21 novembre 1995, j'ai informé l'Assemblée que, après consultations avec les Présidents des groupes régionaux, j'avais nommé l'Autriche, la Jamaïque, la Jordanie, le Maroc et les États-Unis d'Amérique membres du Comité des conférences pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} janvier 1996.

Toutefois, un siège pour les États d'Afrique et un siège pour les États d'Asie demeuraient encore vacants.

À la suite de nouvelles consultations avec les Présidents du Groupe des États d'Afrique et du Groupe des États d'Asie, j'ai nommé le Kenya et le Népal membres du Comité des conférences pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} janvier 1996.

Puis-je considérer que l'Assemblée prend note de ces nominations?

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé son examen du point 17 f) de l'ordre du jour.

Rapports de la Cinquième Commission

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner les rapports de la Cinquième Commission relatifs aux points 128 et 133 de l'ordre du jour.

Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas discuter les rapports de la Cinquième Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote.

Les positions des délégations au sujet des recommandations de la Cinquième Commission ont été exprimées clairement au sein de la Commission et sont consignées dans les procès-verbaux pertinents.

Je rappellerai aux Membres que, en vertu du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale a convenu que :

«Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission.»

Je rappelle aussi aux délégations, toujours conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant que nous nous prononcions sur les recommandations contenues dans les rapports de la Cinquième Commission, j'aimerais informer les représentants que notre procédure de prise de décisions sera la même que celle suivie en Cinquième Commission.

Point 128 de l'ordre du jour

Financement de la Force de protection des Nations Unies, de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie, de la Force de déploiement préventif des Nations Unies et du quartier général des Forces de paix des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/50/796)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport (A/50/796).

La Cinquième Commission a adopté le projet de décision sans vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 128 de l'ordre du jour.

Point 133 de l'ordre du jour (*suite*)

Financement de la Mission des Nations Unies en Haïti

Rapport de la Cinquième Commission (Partie II) (A/50/705/Add.1)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision

recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de la partie II de son rapport.

La Cinquième Commission a adopté le projet de décision sans vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 133 de l'ordre du jour.

Point 24 de l'ordre du jour

Mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90

Rapports du Secrétaire général (A/50/490, A/50/520)

Projet de résolution (A/50/L.40)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Niger.

M. Seydou (Niger) : Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole sur ce point, qui est d'une importance capitale pour ma délégation.

Mais je souhaiterais, avant toute chose, présenter les félicitations de la délégation du Niger au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et à son équipe, notamment au Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés, pour la documentation et les efforts qu'ils ne cessent de fournir dans le cadre du processus de mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

D'aucuns pourraient se demander pourquoi ce point est encore inscrit à l'ordre du jour de notre session, alors même que le Conseil économique et social a consacré son débat de haut niveau les 4 et 5 juillet 1995 durant sa session de fond à Genève, au développement de l'Afrique, y compris la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour. Il y a un certain nombre de raisons à cela, dont la plus importante à nos yeux consiste à passer brièvement en revue les progrès réalisés dans le cadre de la mise en oeuvre de ce nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique.

La première raison, selon la délégation du Niger, provient de la résolution 48/214, adoptée en décembre 1993, dans laquelle le Secrétaire général a été prié d'entreprendre

une étude sur les mécanismes et pratiques d'intermédiation financière dans les pays africains et d'en présenter le rapport à la cinquantième session.

Cette étude s'avérait nécessaire en raison de la baisse des flux de ressources, et en particulier de l'aide publique au développement en direction du continent africain, et du besoin d'améliorer et de renforcer les structures nationales par des mesures de réforme financière et l'appui de la communauté internationale.

Dans l'étude qui nous a été soumise sous la cote A/50/490, le Secrétaire général procède à une analyse approfondie de l'état des systèmes financiers et des pratiques financières en place dans les pays africains. Il ressort de cette étude que les systèmes financiers africains sont encore rudimentaires, avec peu d'acteurs et peu de transactions. Mais si le système financier moderne est très peu développé, le système informel traditionnel est très important puisqu'il sert d'intermédiaire pour un volume important de transactions. L'avantage de ce système informel est qu'il est particulièrement efficace lorsqu'il s'agit de mobiliser l'épargne et de répondre aux besoins des micro-entreprises.

Le document présenté par le Secrétaire général recommande de préserver et d'encourager ce secteur informel tout en prenant des mesures pour pallier ses insuffisances en développant et en renforçant le système moderne. Le Niger partage cette idée et souhaite voir l'Assemblée générale adopter cette recommandation.

La deuxième raison réside dans la résolution 49/142, que nous avons adoptée l'année dernière — il est vrai assez hâtivement, mais suite à de longues et difficiles négociations auxquelles mon pays a participé, négociations qui ont été menées par le Ministre Amara Essy en sa qualité de Président de l'Assemblée générale. Nous voulons remercier le Ministre Amara Essy pour tous les efforts qu'il a déployés dans ces négociations.

La difficulté des négociations nous a contraints à abandonner l'idée d'un fonds de diversification et de lui substituer celle d'une cotisation spéciale au sein de la Banque africaine de développement, pour permettre aux petites et moyennes entreprises de présenter des projets fiables et remplissant les critères requis pour être financés. Tout en reconnaissant que la Banque africaine de développement traverse une période difficile et que la septième opération de reconstitution du fonds n'est pas terminée, force nous est de constater qu'aucune initiative n'a été prise par les pays donateurs en vue de la constitution de cette cotisation.

Le Niger estime que dans le cadre du suivi et de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique, les États participant au Fonds de développement de la Banque africaine de développement, et qui sont également membres de cette Assemblée, doivent s'assurer que des ressources sont retenues pour cette importante activité, qui est l'une des priorités du nouvel Ordre du jour et qui pourrait permettre à l'Afrique de dépendre moins de l'extérieur mais aussi de se frayer un chemin dans la mouvance nouvelle de l'Organisation mondiale du commerce.

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a déjà pris les contacts nécessaires au niveau de la Banque africaine de développement. La résolution existe. Il est donc temps que les pays donateurs agissent avant l'année prochaine car, comme nous le savons tous, conformément à la résolution 46/151, l'année 1996 sera celle de l'évaluation à mi-parcours du nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

La troisième raison qui nous amène à l'examen de ce point, inscrit en tant que point 24 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, réside dans le résultat du segment de haut niveau que le Conseil économique et social (ECOSOC) a consacré cette année au développement de l'Afrique, y compris la mise en oeuvre du nouvel Accord pour les années 90. On s'attendait à ce que cet examen approfondi, qui a regroupé les hauts représentants des pays africains et les chefs des institutions financières internationales, aboutisse à des propositions et décisions concrètes sur les secteurs vitaux du continent qui nécessitent une assistance urgente. Force nous est de constater que les débats se sont cantonnés à des réflexions générales.

Le Niger avait espéré que ce segment de haut niveau aurait adopté des décisions courageuses pour mettre l'Afrique sur la voie d'un développement durable.

D'aucuns ont eu à déclarer que l'Afrique est une partie inséparable du monde, et que le monde a besoin de l'Afrique autant qu'elle a besoin du monde.

Il est indéniable que l'Afrique a besoin du reste du monde. Mais ma délégation se pose la question, de temps à autre, de savoir si le monde a réellement besoin de l'Afrique.

La quatrième raison qui nous amène à examiner le point 24 de l'ordre du jour, c'est la présentation par le Secrétaire général du compte rendu des réunions du Groupe des personnalités de haut niveau sur le développement de l'Afrique.

Ma délégation est heureuse de constater que le Groupe de haut niveau s'efforce, sur l'initiative du Secrétaire général, de créer un consensus général autour des grands problèmes africains. C'est là une action importante que nous souhaitons voir continuer parce que nous assistons à tant d'initiatives nouvelles sur les différentes formes de développement. Or, ce Groupe de haut niveau, malgré ou à cause de sa diversité, arrive à forger ce consensus qui n'est que bénéfique pour l'Afrique, et qui surtout nous aidera à nous concentrer sur l'essentiel du travail à faire pour sortir l'Afrique de l'impasse. Il me plaît donc ici de féliciter et remercier le Groupe de haut niveau pour ce travail remarquable.

La dernière raison, et je vais conclure l'exposé sur ce point, c'est que cette cinquantième session est une occasion de commencer à réfléchir et à s'organiser sur la revue à mi-parcours du nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique, prévu pour la cinquantième session de l'Assemblée générale. En effet, aux termes du paragraphe 44 de la résolution 46/151, l'Assemblée générale doit prendre les mesures qui s'imposent pour créer un comité spécial chargé de préparer cet examen à mi-parcours. La résolution dont nous proposons l'adoption par consensus demande la création de ce comité et la tenue de sa session d'organisation au plus tôt, afin qu'il examine et adopte les modalités pratiques de ses travaux.

Le Niger se félicite de ce qu'une ligne de crédit ait été ouverte au sein du budget de l'Organisation, afin de financer les activités prévues visant à coordonner la mise en oeuvre du Plan d'action à l'échelle du système pour le redressement et le développement de l'Afrique, et à aider l'Assemblée générale en 1996 dans ce processus d'examen et d'évaluation à mi-parcours. Le Niger apprécie l'effort ainsi réalisé, mais se préoccupe de l'insuffisance des ressources allouées au titre de cette ligne de crédit.

Ma délégation se félicite que la résolution 46/151, en son paragraphe 20, met un accent particulier sur la coopération Sud-Sud. C'est là un aspect important que nous ne devons pas perdre de vue. Nous devons garder à l'esprit que le nouvel Ordre du jour n'est pas une affaire entre le Nord et le Sud. C'est un programme qui concerne tous les États.

Aussi, le Niger se félicite des efforts déjà réalisés par certains pays du Sud qui apportent leur concours à l'Afrique et encourage les autres pays du Sud encore hésitants à apporter à l'Afrique le bénéfice de leur savoir en matière de développement et leur concours financier.

Le Niger encourage également les pays développés à apporter leur concours à l'Afrique dans le cadre de la réalisation de la coopération Nord-Sud.

Je souhaiterais terminer cette intervention par quelques réflexions à l'endroit de la communauté internationale. Premièrement, il nous faut encourager et renforcer les structures d'épargne en Afrique. Deuxièmement, il nous faut assurer que les petits entrepreneurs et les petits producteurs rentrent dans les processus de la diversification de l'économie africaine. Enfin, le Niger appelle tous les partenaires intéressés au développement de l'Afrique, pour qu'enfin le continent puisse assumer pleinement son rôle sur la scène internationale.

M. Laclaustra (Espagne) (*interprétation de l'espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne.

Le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, adopté par l'Assemblée générale en 1991, fournit un cadre approprié pour l'action nationale et l'action du système des Nations Unies visant à faciliter le développement de l'Afrique dans les sphères économique, sociale et environnementale, qui doit continuer d'être un objectif central du système des Nations Unies.

Le nouvel Ordre du jour pour l'Afrique reflète l'attachement des pays africains et de la communauté internationale au développement d'une coopération de nature à conduire à la promotion du développement durable grâce à l'application de réformes destinées à instaurer des systèmes de politique participative et d'économies de marché.

L'impact de l'Ordre du jour ressort clairement de la priorité accordée à l'Afrique dans les programmes d'action et les réunions de suivi des principales conférences de l'ONU, ainsi que dans d'autres nouveaux instruments internationaux. Cette priorité devrait se refléter en particulier dans le prochain Agenda pour le développement. Dans le même esprit, les recommandations que l'on trouve dans l'Agenda pour le développement devraient être prises en considération lors de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour pour l'Afrique.

L'examen à mi-parcours du nouvel Ordre du jour pour l'Afrique doit avoir lieu l'année prochaine. Il offrira l'occasion de faire le bilan des résultats auxquels aura abouti l'Ordre du jour et, si nécessaire, d'ajuster la méthode d'approche du système des Nations Unies pour l'Afrique.

Bien que certains pays et régions en développement de l'Afrique aient indéniablement bénéficié de la reprise économique de la dernière décennie et appliqué des politiques d'ajustement structurel positives, les résultats du développement socio-économique de l'Afrique pendant cette période, en particulier en Afrique subsaharienne, où sont concentrés la plupart des pays les moins développés, ont été universellement jugés décevants.

Bien entendu, il y a eu certains événements positifs. Entre autres, nous souhaitons souligner la nouvelle situation qui a émergé en Afrique du Sud depuis la fin de l'apartheid, le processus de réconciliation en Angola et la démocratisation du Mozambique, l'instauration initiale de mécanismes régionaux d'intégration et de coopération, en l'occurrence les mesures pour combattre la famine après la sécheresse prolongée en Afrique australe et, enfin, la réduction des déficits budgétaires en termes de pourcentage du produit national brut. Parmi les autres progrès importants accomplis, il convient de souligner le fait qu'il a été reconnu que la priorité devait être accordée à l'Afrique dans la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification et la sécheresse, l'augmentation du prix de la plupart des produits de base et l'accord international pour permettre un accès accru aux marchés internationaux pour les pays en développement, compte tenu des besoins particuliers des pays les moins développés.

Néanmoins, les pays africains doivent prendre des mesures appropriées pour tirer parti de ces occasions. L'Afrique continue de souffrir de certains problèmes, en particulier des conflits civils et politiques, qui limitent souvent ses possibilités de développement. Ces conflits ont donné lieu à des situations d'urgence qui nécessitent de plus en plus d'assistance d'urgence, de même qu'à des tragédies humaines et à l'exode de réfugiés et de personnes marginalisées. L'aide internationale est de plus en plus consacrée à ces fins. À cet égard, l'ONU a apporté une contribution fondamentale par ses activités de maintien de la paix. Les États membres de l'Union européenne ont appuyé sans réserve les initiatives de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) tendant à mettre au point des mesures de prévention et de gestion des conflits.

Bien que les indicateurs sociaux se soient quelque peu améliorés, les problèmes persistent en Afrique, en raison, entre autres, de la croissance insoutenable de sa population. Tout cela entraîne une urbanisation accélérée et continue de compromettre la sécurité alimentaire de l'Afrique. Au fur et à mesure que ces problèmes s'aggravent, les inégalités entre les sexes sont exacerbées. La mise en oeuvre efficace des

recommandations adoptées aux Conférences du Caire, de Copenhague et de Beijing restent cruciales.

Dans le domaine économique, en dépit de politiques économiques encourageantes menées par divers pays africains, de nombreux indicateurs sont toujours préoccupants. Nous nous félicitons des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de politiques d'ajustement structurel appropriées. L'Afrique entre pour moins d'un pour cent dans le commerce mondial. Le taux de croissance demeure modeste, tandis que la production agricole ne répond pas aux besoins alimentaires d'une population croissante.

Il n'est pas besoin de répéter que le règlement des crises multiples de l'Afrique et le maintien de la paix relèvent en premier lieu de la responsabilité des Africains. L'Union européenne continuera de soutenir leurs efforts.

Une condition *sine qua non* du développement durable des pays africains est une meilleure stabilité politique, se traduisant par l'existence de solides structures étatiques, l'instauration de systèmes démocratiques, la transparence, l'obligation redditionnelle en matière d'affaires publiques et la promotion et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Toute politique de développement doit mettre l'accent sur le développement durable centré sur l'homme. Toutes ces questions sont généralement vues comme faisant partie de ce qu'on appelle une gestion transparente et responsable. Cette tendance est apparue lors de la réunion de la Coalition mondiale pour l'Afrique, réunie du 27 octobre au 2 novembre 1995 à Maastricht, où des chefs d'État et des ministres de pays africains ont débattu de l'avenir de l'Afrique avec des citoyens ordinaires, et elle a été confirmée lors du cycle des grandes conférences internationales, qui ont eu lieu récemment, de Rio à Beijing. Nous relevons aussi les progrès réalisés par certains pays africains s'agissant de renforcer le rôle des femmes dans tous les secteurs de la société. Toutes ces questions sont généralement considérées comme un élément de ce qu'on appelle une bonne gestion.

La mise en oeuvre effective des recommandations adoptées dans le Programme d'action de Copenhague, comme l'élaboration de l'initiative 20/20 par des pays développés et en développement, doit contribuer à réduire graduellement la pauvreté.

Il est également nécessaire de fixer des priorités qui tiennent compte des capacités spécifiques de chaque pays et d'appliquer les stratégies permettant de faire face à ces priorités. Ces priorités doivent être axées sur la croissance

économique, de même que sur les principaux secteurs sociaux tels que la santé, l'éducation pour tous, la nutrition et la création de possibilités d'emploi. Les donateurs et les pays africains intéressés doivent s'engager mutuellement à consacrer, respectivement, environ 20 % de l'aide publique au développement et 20 % des budgets nationaux à des programmes sociaux essentiels.

De tous les continents, l'Afrique est certainement celui dont le potentiel humain est le plus sous-utilisé. Le renforcement des capacités humaines et institutionnelles est donc essentiel.

L'Afrique profiterait en particulier de la mise en oeuvre des principales conventions internationales sur les changements climatiques, la diversité biologique et la désertification.

Seule une approche intégrée permettra le renforcement des capacités nationales, la réduction graduelle de la pauvreté et l'intégration de l'Afrique dans une économie internationale caractérisée par la mondialisation et l'interdépendance.

Depuis les années 80, plus de 30 pays africains mettent en oeuvre des programmes d'ajustement structurel et des réformes. Nous sommes convaincus que, à long terme, de telles mesures continueront d'être profitables pour l'Afrique. Nous pensons que les réformes doivent se poursuivre et s'étendre, et qu'elles doivent s'accompagner de politiques sociales appropriées.

Une des tendances les plus saillantes de l'économie mondiale est l'accroissement des flux de capitaux privés dont l'Afrique n'a reçu qu'une infime partie. Pour que l'Afrique puisse bénéficier de ces flux de capitaux, il est essentiel de mettre en oeuvre des politiques monétaires et fiscales appropriées, y compris un cadre ouvert aux investissements, et de promouvoir la mobilisation de ressources internes. D'autres mesures peuvent inclure des accords pour la protection des investissements et le renforcement de la législation nationale allant dans ce sens.

Les économies africaines sont souvent dépendantes des exportations de produits de base. Pour diversifier ces économies, des efforts sont nécessaires, et les pays africains doivent prendre des mesures propices à la réalisation de cet objectif. Le soutien international aux efforts des pays les plus pauvres doit être apporté dans le cadre des institutions existantes, comme le Fonds commun des Nations Unies pour les produits de base et le Fonds africain de développement de la Banque africaine de développement.

Des efforts doivent également être faits pour assurer une meilleure intégration des économies africaines aux niveaux régional et international, en vue d'ouvrir les marchés, de créer un cadre favorable au secteur privé et de développer une coopération efficace entre les secteurs public et privé. Dans ce contexte, les premières mesures dans le sens d'une intégration régionale ont été prises en 1991 avec la création de la Communauté économique africaine et le renforcement et la revitalisation des structures sous-régionales. Ce processus doit être renforcé et activement soutenu par la communauté internationale. Si le renforcement de la coopération Sud-Sud est important pour toutes les régions en développement, il l'est plus spécialement pour l'Afrique.

La solidarité internationale est également fondamentale pour le développement de l'Afrique, comme est fondamental le soutien international à la mobilisation des ressources des pays africains eux-mêmes. En fait, tant en termes absolus que par habitant, durant les années 80 et 90, c'est l'Afrique qui a reçu la plus grande partie de l'aide internationale octroyée au monde en développement.

Les activités des organisations d'aide multilatérale sont très importantes pour le développement de l'Afrique. Les fonds et programmes des Nations Unies doivent être encouragés à accorder une attention particulière aux pays à faible revenu et aux pays moins développés, en particulier en Afrique subsaharienne.

En 1993, le total de l'aide publique au développement octroyée par l'Union européenne à l'Afrique subsaharienne — y compris l'aide publique au développement bilatérale et l'aide multilatérale fournie par la Commission — a dépassé 10 milliards de dollars. Depuis 1975, le cadre de la coopération entre l'Union européenne et les pays africains a essentiellement été la Convention de Lomé, grâce à laquelle l'octroi de financement s'est considérablement accru.

La Convention de Lomé garantit également aux pays africains, des Caraïbes et du Pacifique jouissant d'un traitement préférentiel au sein de la Communauté européenne le libre accès à l'Union européenne pour tous leurs produits industriels et de nombreux produits agricoles. Néanmoins, le pourcentage de la participation de ces pays au commerce avec l'Union européenne a diminué de plus de la moitié et est tombé à moins de 4 % depuis la négociation de la première Convention de Lomé, ce qui montre que la clef de l'amélioration de l'accès des produits africains aux marchés mondiaux se trouve dans une meilleure compétitivité de leurs économies. Cela exige par-dessus tout une action de la part des pays africains eux-mêmes et, en même temps, un effort concerté de la part de tous les acteurs de la commu-

nauté internationale pour soutenir les efforts que fait l'Afrique pour améliorer la compétitivité de son secteur commercial, de façon qu'elle puisse bénéficier pleinement des nouvelles possibilités commerciales qui se sont créées à la suite des accords de l'Uruguay Round. L'Union européenne est prête à contribuer à cet effort commun, notamment en accordant la priorité, dans le cadre de la Convention de Lomé, à la fourniture d'une assistance technique pour le développement des activités commerciales.

À cet égard, l'Union européenne réaffirme son engagement d'atteindre le plus rapidement possible l'objectif de l'aide publique au développement de 0,7 % du produit intérieur brut (PIB), de s'efforcer d'atteindre 0,15 % à 0,20 % du PIB pour les pays les moins développés, dont la majorité sont africains, et d'arriver à ce que les pays donateurs qui ont déjà atteint l'objectif de 0,15 % s'engagent à essayer d'atteindre 0,20 % du PIB en faveur des pays les moins développés d'ici à l'an 2000.

En outre, nous pensons que cette aide devrait profiter avant tout aux pays les plus pauvres et aux secteurs les plus déshérités de la société. Ces priorités doivent également être prises en considération lors de la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation de ces engagements de même que pour répondre aux objectifs qualitatifs et quantitatifs convenus au cours des conférences internationales qui ont eu lieu récemment.

Nous pensons que le problème de la dette extérieure continue d'être une préoccupation majeure pour de nombreux pays africains. Nous nous félicitons des annulations de dettes de la part des créanciers bilatéraux ainsi que des mesures adoptées récemment par le Club de Paris, dans le cadre de l'Accord de Naples, en faveur des pays les plus pauvres et les plus endettés. Le taux élevé de la dette multilatérale par rapport à l'endettement total ne peut être ignoré, s'agissant en particulier des pays les plus endettés. Il faut souligner que certains des pays africains aux revenus les plus faibles ont bénéficié d'un volume élevé de prêts consentis à des conditions de faveur, ce qui a amené une réduction du service de ce type de dette. L'Union européenne encourage les institutions financières internationales à aborder l'aide à ces pays dans une large optique, au moyen d'une utilisation souple des instruments existants et de nouveaux mécanismes selon que de besoin.

Différents États membres de l'Union européenne, sur une base bilatérale, ont annulé une partie substantielle de la dette, qui représente néanmoins toujours un fardeau écrasant pour la plupart des pays africains.

Il importe de renforcer la coordination entre les pays donateurs et les diverses institutions internationales pour assurer un suivi beaucoup plus coordonné des programmes résultant des récentes conférences internationales.

Le débat actuel devrait nous permettre de sensibiliser les gouvernements et la communauté internationale à la nécessité de réagir de façon effective à la situation critique qui sévit en Afrique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je propose que la liste des orateurs sur le débat portant sur cette question soit close aujourd'hui à midi.

Il n'y a pas d'objection.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je demande donc aux représentants qui souhaitent intervenir dans le débat d'ajouter, dès que possible, leurs noms sur la liste.

M. Osseyi (Togo) : Il y a quatre ans, l'Assemblée générale adoptait la résolution 46/151, intitulée «Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90». Par cette résolution, elle invitait la communauté internationale à contribuer substantiellement au redressement et au développement économique du continent africain.

Les grandes conférences thématiques organisées sous l'égide des Nations Unies ont également, entre-temps, amené la communauté internationale à prendre davantage conscience que la fin des affrontements idéologiques n'a donné au monde ni la paix, ni le développement qu'elle était en droit d'espérer.

S'agissant plus particulièrement de l'Afrique, ma délégation se félicite de ce que la communauté internationale s'est accordée, du moins au niveau de la prise de conscience, à reconnaître que c'est le continent qui réclame en priorité, et de la façon la plus urgente, la solidarité internationale.

En effet, que ce soit au Sommet de Halifax ou lors du segment de haut niveau de la dernière session de fond du Conseil économique et social, l'engagement des pays industrialisés a été de coopérer pour encourager les institutions multilatérales compétentes à réduire l'extrême pauvreté dans laquelle est plongé le continent.

Il s'agit de s'attaquer avant tout et prioritairement aux facteurs qui entravent structurellement son développement et qui ont pour noms : insuffisance des infrastructures, faiblesse des institutions, mauvaise utilisation des ressources humaines, grande vulnérabilité face aux catastrophes naturelles et climatiques, fluctuations défavorables des termes de l'échange, poids énorme de la dette, croissance non maîtrisée de la démographie et dégradation de l'environnement.

C'est l'occasion, ici, pour ma délégation qui intervient dans le cadre de ce point, de remercier l'ONU et, à travers elle, son Secrétariat général, l'ensemble de ses institutions spécialisées et programmes pour toutes les actions qu'elle ne cesse d'entreprendre pour surmonter ces difficultés et favoriser le développement harmonieux de l'Afrique.

La plus significative de ces actions s'inscrit dans le cadre du nouvel Agenda pour le développement de l'Afrique, adopté par l'Assemblée générale en 1991 et révisé en 1994. Il formule des projets concrets, à court et à moyen terme, en faveur du développement de l'Afrique, dans les domaines tels que la sécurité alimentaire, le renforcement des institutions, le développement du secteur privé, les problèmes de désertification et le développement social.

Pour ma délégation, l'action de l'ONU, pour être porteuse de développement durable avec des effets multiplicateurs, devrait aider l'Afrique à renforcer ses structures régionales et à diversifier son économie en permettant aux produits de l'Afrique d'accéder aux marchés étrangers.

C'est pourquoi le Togo s'était félicité de l'adoption par consensus de la résolution 49/142, intitulée «Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90». Parce qu'elle y affirmait qu'il convient de s'employer davantage à diversifier les économies africaines et qu'elle demandait instamment à la communauté internationale d'accroître les flux de ressources financières vers l'Afrique, qui sont d'une importance cruciale pour relancer la croissance économique et assurer le développement durable, d'appuyer efficacement les réformes politiques et d'aider à atténuer les lourdes conséquences sociales de ces réformes, le Togo croyait voir en elle le moyen que se donnait ainsi la communauté internationale pour remédier aux problèmes économiques que rencontrent les États africains dans leurs efforts de diversification de leurs économies et de leurs produits de base ainsi qu'aux difficultés auxquelles ils se heurtent pour utiliser les mécanismes financiers existants dans les organisations internationales.

À cet égard, mon pays voudrait espérer qu'après leurs engagements respectifs à Halifax, Copenhague et Genève, engagements tendant notamment à faire en sorte que l'appui de la communauté internationale puisse prendre la forme d'une assistance technique et financière dans l'étape préparatoire des projets de diversification, dans le cadre du Fonds des Nations Unies pour les produits de base de la CNUCED et de la Banque africaine de développement, les délégations qui avaient exprimé des réserves lors de l'adoption de la résolution 49/142 aborderont le projet de résolution à l'examen avec un esprit nouveau tenant compte des intérêts réels de l'Afrique.

Certes, nous avons tous conscience que le développement économique de l'Afrique est d'abord et surtout l'affaire des Africains eux-mêmes, et que ce développement dépend, pour une large part, des stratégies internes mises en place par les États concernés. Des efforts substantiels dans divers domaines ont été accomplis par nombre de pays africains ainsi que par l'Organisation de l'unité africaine qui a déterminé les axes directeurs du développement cohérent de l'Afrique.

Ainsi, en ce qui le concerne, le Gouvernement togolais est de ceux qui sont persuadés que le déclin économique n'est pas une fatalité et que l'économie togolaise fait, aujourd'hui, partie intégrante de l'économie mondiale. Il a aussi la conviction que l'État de droit est nécessaire et l'investissement privé indispensable. Aussi l'économie politique du développement mise en oeuvre au Togo est-elle fondée sur la libre entreprise et la valorisation des hommes. Nous demeurons convaincus que le recours à l'investissement privé et la création d'un environnement favorable à l'essor du secteur privé sont la clef de voûte de tout développement économique et social.

Mon gouvernement soutient donc et encourage toutes les initiatives privées nationales et internationales. Le partenariat entre opérateurs économiques des pays du Sud et du Nord est, dans ce cadre, vivement souhaité.

Afin d'assurer la sécurité des investisseurs, le Togo a ainsi adhéré à divers conventions et traités internationaux tels que le Traité instituant l'Agence multilatérale de garantie des investissements, le Traité relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique pour rationaliser l'environnement juridique des entreprises, la Convention du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investisseurs, etc.

Mieux encore, la création en 1990 d'un cadre institutionnel et juridique approprié — la zone franche industrielle — s'inscrit dans le même esprit. Ce que le Gouvernement recherche aujourd'hui donc, c'est la mobilisation plus grande du secteur privé national et étranger pour amplifier et parfaire ce projet qui connaît déjà un succès certain. De même, le Togo s'est doté d'un nouveau code du travail, d'un code minier, et a procédé à une réforme fiscale d'envergure. Il a également mis en place un code révisé des investissements des plus incitateur.

Comme l'Assemblée pourra le constater, les Africains ont compris la nécessité de se prendre en charge et de devoir d'abord compter sur eux-mêmes. Cependant, tous leurs efforts ne seront vraiment productifs que s'ils s'exercent dans un environnement économique international favorable.

Il est donc regrettable de constater qu'après l'échec du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, et en dépit de l'enthousiasme avec lequel elle a accueilli l'adoption du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, la communauté internationale, quatre ans après, n'ait réellement entrepris aucune action concrète allant dans le sens du respect, fût-il partiel, des nombreux engagements auxquels elle a librement consenti au titre de ce nouvel Ordre du jour qui tarde à connaître un véritable début d'exécution, malgré l'impulsion du Secrétaire général. La diminution constante de l'aide publique au développement et la raréfaction des investissements privés étrangers illustrent, à suffisance, cet amer constat.

C'est l'occasion donc, pour ma délégation, d'espérer que notre assemblée adoptera, cette fois-ci encore par consensus, le projet de résolution qui lui est proposé pour projeter ainsi son engagement que, lors de l'examen à mi-parcours, l'année prochaine, du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique, il ne s'agira pas pour elle, encore cette fois-là, de constater et de déplorer l'extrême pauvreté qui sévit en Afrique, mais bien de déterminer enfin par quels voies et moyens réaliser effectivement les objectifs qu'elle s'est fixés pour sortir notre continent de cette extrême pauvreté, à savoir : consacrer 0,7 % du produit national brut des pays développés à l'aide publique au développement, 0,20 % aux pays les moins avancés, et créer les conditions permettant mieux aux flux financiers à destination de l'Afrique d'atteindre une croissance moyenne réelle de 4 % par an.

À ce tournant de l'histoire humaine, où le monde n'est plus qu'un village planétaire, rien n'est plus important pour nous que de vivre ensemble, de coopérer, de progresser en commun, faute de quoi nous risquons de disparaître ensemble quel que soit le coin de terre où nous sommes appelés à vivre.

Aujourd'hui encore, nous avons une chance de forger ensemble l'avenir dans la paix et le bien-être, dans la solidarité et la dignité, à condition d'être résolus à agir.

M. Singh (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : La détérioration de la situation économique du continent africain retient depuis longtemps l'attention du monde. En fait, elle occupe une place prédominante à l'ordre du jour des Nations Unies depuis le début des années 90.

Les liens de l'Inde avec les pays du continent africain sont profonds et mutuellement enrichissants. Pour nous, ces précieuses relations remontent aux années de notre mouvement d'indépendance. C'est en sol africain que le père de notre nation, le mahatma Gandhi, a commencé sa résistance passive non violente contre la discrimination raciale et l'exploitation, qui a été le prélude de notre lutte nationale. L'Inde a lutté aux côtés des nations africaines contre le colonialisme. Nous pensions que notre liberté serait incomplète tant que toutes les nations d'Afrique ne seraient pas émancipées de la domination étrangère. Nous avons été les premiers à demander l'inscription de la question de l'apartheid à l'ordre du jour des Nations Unies, en 1946. Notre engagement à la lutte contre l'apartheid était assorti d'un appui politique, économique et matériel. Nous nous sommes réjouis de la libération des nations africaines de la domination coloniale, de la libération de la Namibie, et de l'élimination définitive de l'apartheid en Afrique du Sud.

L'appui de l'Inde aux efforts qui, par la suite, ont été déployés par les pays africains pour réaliser le développement économique réside dans notre engagement à la coopération Sud-Sud, à la cause du développement économique et social, et à l'élimination de la pauvreté. Cet appui s'est manifesté de manière tangible. Nous partageons nos expériences, nos ressources et nos capacités par le biais d'un programme de coopération économique et technique de haute qualité. C'est à l'initiative de l'Inde que le Fonds africain a été mis en place par le Mouvement des non-alignés pour aider à développer des projets et fournir une assistance technique aux États de première ligne dans divers domaines critiques. Jusqu'en 1992, le Fonds africain avait

versé jusqu'à concurrence de 500 millions de dollars américains pour cette assistance. Notre coopération active avec la Communauté du développement de l'Afrique australe est une autre manifestation de notre volonté de participer aux efforts de développement de l'Afrique.

Depuis le début des années 80, diverses institutions des Nations Unies, y compris la Commission économique pour l'Afrique, ont donné de sévères avertissements quant au fait que les économies de la région africaine risquaient de marquer une stagnation, voire un déclin par rapport au niveau déjà inacceptablement peu élevé du revenu par habitant et de la production brute. On prévoyait des disettes, des conditions de santé décroissantes, des situations d'urgence humanitaires et autres, et des épidémies plus fréquentes et plus intenses. On a souligné, de façon répétée, qu'une telle situation ne pouvait ni ne devait se poursuivre. De fait, nous étions alors confrontés à la «décennie perdue du développement».

Alarmée devant la poursuite de l'évolution négative des économies africaines, la communauté internationale a adopté le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990. Près de cinq années critiques se sont écoulées depuis.

Malheureusement, le redressement économique de l'Afrique semble toujours insaisissable et hors de portée. Le rapport du Secrétaire général, intitulé «Mobilisation de ressources supplémentaires pour le redressement et le développement économiques africains : analyse des flux globaux de ressources à destination de l'Afrique» (A/48/336), publié en 1993, a, de façon appropriée, appelé l'attention sur le besoin d'encourager davantage les courants commerciaux privés et l'investissement étranger direct. Un consensus existe sur le fait que le fossé considérable entre l'investissement et l'épargne doit être comblé par des ressources extérieures. Le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement en Afrique dans les années 90 a recommandé un taux minimum annuel de 30 milliards de dollars pour l'aide publique au développement en 1992 si nous voulions atteindre un taux moyen de croissance annuelle d'au moins 6 % d'ici l'an 2000. Ces chiffres sont loin d'être atteints.

Dans son rapport publié dans le contexte du segment de haut niveau du Conseil économique et social, le Secrétaire général révèle, cette année encore, que l'économie africaine a été léthargique en 1994. De fortes sonneries d'alarme font entendre que le continent africain connaît d'énormes périls et défis dans les années à venir. La dégra-

dation écologique qui entrave la capacité de production à long terme des fermes agricoles d'Afrique doit être inversée. La production céréalière doit être accrue et passer du taux de croissance actuel, qui est d'environ 1 % par an à un taux allant de 3 à 5 % par an. Cela est indispensable pour répondre aux besoins nutritifs de la population, qui ne cesse de croître. Nous savons que cela peut être fait. Nous l'avons fait en Inde par la «révolution verte» lancée à la fin des années 60. L'infrastructure civile doit être augmentée, de façon spectaculaire, si nous voulons inverser le déclin actuel de nombre d'indicateurs du développement social, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'emploi.

Étant donné qu'un certain nombre de produits primaires dépendent, dans une très grande mesure, de la production et de l'exportation, il convient de réduire cette dépendance par la diversification de ces produits. Il faut pouvoir compter sur du personnel technique et de gestion, formé pour répondre aux besoins de l'industrie moderne et disposant des qualifications et des spécialisations requises, et des efforts doivent être faits dans ce sens.

C'est dans ce cadre que l'Inde a cherché à participer aux efforts économiques en Afrique. Au titre du Programme de coopération technique et économique de l'Inde (ITEC), nous avons noué des relations avec de nombreux pays d'Afrique par le biais de l'assistance technique — exécution de projets, augmentation des possibilités de formation, services d'experts, études de faisabilité, mise à disposition de consultants et organisation de visites d'études. Plus de 20 000 candidats venant de pays étrangers, pour la plupart d'Afrique, ont été formés en Inde au titre de ce programme.

Parmi les projets actuellement en cours figurent la création d'un centre de télédétection au Nigéria, d'un centre de programme de formation professionnelle au Sénégal et plusieurs projets à Maurice. Des visites d'études destinées à identifier de nouveaux projets dans divers autres pays ont également été entreprises récemment. Nous avons offert des possibilités de formation dans un grand nombre de domaines : banque, gestion financière, hydrologie et gestion des ressources en eau, développement urbain, moyens de communication, pêcheries, électronique, traitement des images par satellites, conditionnement, traitement des aliments, petites industries, recherche agricole, sériculture, technologie en biogaz, planification et formation de personnel. En outre, l'Inde coordonne, au nom d'autres pays en développement, des programmes de coopération Sud-Sud dans le domaine des ressources d'énergies nouvelles et renouvelables, de la biotechnologie, des banques génétiques, etc.

L'Afrique est le principal bénéficiaire de ces programmes et, en 1994-1995, près de 60 % de l'assistance technique fournie par l'Inde au titre de l'ITEC sont allés aux pays du continent africain.

Il ne fait guère de doute que l'Afrique demandera un appui considérable de la communauté internationale pour atteindre ses principaux objectifs de développement. Les réformes économiques et les programmes d'ajustement structurel doivent coïncider avec l'appui international pour mettre en oeuvre des mesures visant à protéger l'environnement, encourager le développement agricole et rural, assurer la sécurité alimentaire, promouvoir l'investissement et intégrer les tendances démographiques avec le développement. Les économies africaines auront également besoin d'un appui catalyseur provenant d'éléments variables externes : courant de ressources additionnelles, meilleures conditions d'échange pour les produits de base, diversification de la production et du commerce et amélioration des investissements étrangers directs. La réduction de la dette et les mesures de rééchelonnement font également partie intégrante de cette stratégie.

Nous sommes convaincus qu'une économie africaine moderne sera édifiée. Elle le sera en mobilisant le courage et la force intérieure de l'Afrique. Les efforts conjugués et le regroupement des compétences des gouvernements, des autorités locales, des institutions de volontaires et de la communauté internationale seront indispensables pour faciliter ces tâches. En fin de compte, les réalisations ne sont durables que dans la mesure où elles se développent et mettent à contribution les talents inhérents des bénéficiaires. L'Inde a cherché à participer au développement de l'Afrique — notamment en appuyant et en renforçant le réservoir de ressources des compétences requises. Nous sommes disposés à faire d'autres contributions à cet égard si on nous le demande.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer qu'il existe déjà un consensus quant au caractère d'urgence des programmes pour le développement économique de l'Afrique. Nous disposons du nouvel Ordre du jour des Nations Unies. La Déclaration sur la coopération économique internationale, notamment la relance de la croissance économique et du développement des pays en développement, et la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement englobent également les pays de la région de l'Afrique. La Déclaration adoptée au Sommet mondial pour le développement social comporte un engagement spécifique à l'égard du développe-

ment des ressources économiques, sociales et humaines de l'Afrique. On travaille actuellement sur un «Agenda pour le développement». Ce qui nous manque donc, ce n'est pas une orientation, ni un ensemble de plans et de programmes, mais la volonté immédiate de les traduire en réalité.

Nos discussions et notre attention devraient donc être axées sur des mesures spécifiques en vue de remplir nos engagements et de nous acquitter de nos responsabilités vis-à-vis de nos partenaires en Afrique.

M. Moubarak (Liban), Vice-Président, assume la présidence.

M. Mwakawago (République-Unie de Tanzanie) (*interprétation de l'anglais*) : Tout d'abord, ma délégation voudrait s'associer à la déclaration faite par le représentant des Philippines au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Nous appuyons totalement les vues qui y sont exprimées. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter le Secrétaire général des rapports détaillés et utiles qu'il a présentés sur ce point de l'ordre du jour.

Le rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 identifie certains facteurs qu'il convient de prendre en considération et certaines mesures, tant nationales qu'internationales, qui doivent être prises pour relancer d'urgence la croissance des économies africaines. La plupart des représentants qui ont déjà pris la parole ont traité de façon adéquate des principaux obstacles au développement de l'Afrique, et ma délégation, pour gagner du temps, limitera ses observations à l'impact de la réforme économique, à la diversification des économies africaines et à la promotion de l'intermédiation financière en Afrique.

Malgré les engagements pris par la communauté internationale par le biais de l'adoption du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, la situation socio-économique dans la plupart des pays africains continue de se dégrader. En revanche, la plupart des pays africains ont honoré leurs engagements en mettant en oeuvre des programmes d'ajustement structurel comprenant des mesures de réforme socio-économique.

Mon pays, la Tanzanie, a axé ses réformes sur les secteurs suivants : l'agriculture, l'industrie, les finances, le domaine para-étatique, la fonction publique, le commerce, la planification et le budget, et le secteur privé.

L'objet de ces réformes est d'éliminer les rigidités structurelles afin de rectifier les déséquilibres macro-économiques existants et d'asseoir les fondements d'une croissance économique durable. Parallèlement aux réformes socio-économiques, la Tanzanie a également entrepris d'importantes réformes politiques et elle vient de procéder à des élections multipartites.

On a débattu dans de nombreuses instances des conséquences de ces mesures de réforme de nos économies. Le débat, qui se poursuit encore actuellement, révèle des effets, tant positifs que négatifs. Le succès de ces réformes dépendra toutefois, dans une grande mesure, de l'appui qu'apportera la communauté internationale à la création de la capacité endogène nécessaire, d'une base économique appropriée, ainsi que d'un environnement externe propice à des prix de produits de base favorables, de l'accès au marché et de l'allègement de la dette.

Comme de nombreux autres pays africains, l'économie de la Tanzanie est fondée sur les produits de base et elle est dépendante de quelques produits de base primaires. Dans un tel système économique, on ne saurait trop souligner la nécessité de la diversification. Si l'on veut atteindre cet objectif à long terme, la communauté internationale devra fournir une assistance, notamment en matière de projets de financement dans le domaine de la diversification des produits de base et du développement des capacités. À cet égard, ma délégation appelle la communauté internationale à mettre rapidement en oeuvre la résolution 49/142.

En conclusion, ma délégation tient à souligner que l'Afrique est le moins développé des continents. Alors que nous avançons vers le prochain millénaire, la communauté internationale doit fournir des efforts concertés pour aider l'Afrique à faire le pas de géant nécessaire pour l'intégrer au processus de développement mis en avant dans le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

M. Lamamra (Algérie) : Permettez-moi, tout d'abord, de dire l'intérêt particulier de ma délégation pour la tenue de ce débat et son appréciation pour les rapports préparés par le Secrétariat. Ces documents nous fournissent des points de repère et des éléments d'analyse fort utiles qui contribueront à éclairer davantage nos délibérations sur ce point important de notre ordre du jour.

Je voudrais également témoigner notre appréciation aux délégations non africaines qui se proposent de mêler leurs voix aux nôtres pour souligner les exigences d'un partenariat effectif pour permettre à l'Afrique de réaliser

tout son potentiel au bénéfice de ses peuples comme de la communauté internationale dans son ensemble.

Malgré la richesse de son sol et de son sous-sol, les qualités d'abnégation et d'endurance de ses ressources humaines, ses liens historiques et sa proximité géographique avec l'un des plus grands ensembles économiques du monde, l'Afrique est, en cette période d'expansion de la croissance et du bien-être à l'échelle mondiale, la seule région où les conditions sociales et économiques connaissent une dégradation chronique. C'est là, à l'évidence, une situation qui constitue à la fois une aberration économique et un déni inacceptable des aspirations de centaines de millions de citoyens à une vie décente et à un avenir moins incertain.

Pourtant, force est de reconnaître que, malgré la modestie des moyens à leur disposition, les pays africains ont déployé eux-mêmes des efforts considérables afin de dépasser cette situation de blocage. Ainsi, le continent africain est celui où le plus grand nombre de programmes d'ajustement structurel ont été mis en oeuvre; la grande majorité des pays africains ont engagé des politiques de stabilisation macro-économiques et de réductions des déficits budgétaires, qui se sont traduites souvent par une accentuation des tensions sociales; la libéralisation du commerce extérieur est désormais une réalité à l'échelle du continent et les investissements étrangers bénéficient d'un environnement législatif et réglementaire qui n'a jamais été aussi favorable. Enfin, la dynamique d'intégration régionale et sous-régionale a reçu une impulsion significative à travers l'adaptation des mécanismes institutionnels déjà existants et le renforcement de leurs capacités d'action, la création de nouveaux groupements sous-régionaux de coopération, ainsi que par le lancement des phases initiales de la Communauté économique panafricaine.

Ces avancées ont été opérées, faut-il le rappeler, dans un contexte économique intérieur et extérieur généralement peu favorable en raison de la persistance des contraintes objectives qui entravent tout processus de développement stable et soutenu.

Est-il, en effet, réaliste d'envisager des résultats probants alors que la dette extérieure du continent reste encore sans solution d'ensemble et voit son montant augmenter sans cesse et son service grever lourdement les ressources décroissantes de la plupart des pays africains? Car, pour bienvenues qu'elles sont, les mesures d'allègement de la dette décidées par le Groupe des Sept lors du Sommet de Naples et par le Club de Paris restent ponctuelles, limitées,

et en tout cas insuffisantes pour rompre l'actuel cercle vicieux de l'endettement extérieur des pays africains.

Est-il également réaliste d'envisager des accomplissements plus concluants alors que les prix des produits de base, qui constituent près de 90 % des exportations africaines, souffrent toujours d'anémie et que la dégradation des termes de l'échange entraîne une ponction insupportable sur les ressources financières que les pays africains en tirent? Dans ce même contexte, est-il possible de passer sous silence les perspectives peu encourageantes de l'après-Uruguay Round, qui laissent prévoir que les pays africains seront parmi les plus pénalisés par le démantèlement du système de préférences et le renchérissement des prix des produits alimentaires?

Faut-il enfin s'étonner devant de telles performances quand on observe que l'Afrique est la seule région à ne pas avoir bénéficié des récents transferts de ressources financières en direction des pays en développement? Cette insuffisance d'apport de ressources, liée à l'orientation des flux de capitaux privés vers d'autres directions, se greffe sur une réduction, en termes réels, de l'aide publique au développement et sur les effets des stratégies sous-tendant les programmes d'ajustement structurel, lesquelles, en privilégiant les exportations au détriment des importations, ne tendent, en fin de compte, qu'à rétablir la capacité de remboursement des pays africains débiteurs.

C'est dire que les efforts remarquables des pays africains sont voués à être limités dans leurs résultats s'ils ne sont pas accompagnés du soutien conséquent et multiforme de la communauté internationale.

Le «Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique» avait justement pour vocation d'assurer une articulation entre les efforts déployés aux plans national et régional africains et un appui conséquent de la communauté internationale. Consacrant une doctrine et une vision du redressement économique du continent africain à travers une action collective qualitativement différente des approches traditionnelles qui étaient conçues en termes d'assistanat ou d'aide à fonds perdus, ce programme d'action conserve, quatre ans après son adoption et malgré le peu de progrès enregistré dans son application, sa pertinence et sa cohérence.

Sa pertinence, d'abord, est démontrée par l'actualité de l'identification des facteurs qui contrarient le développement de l'Afrique et qui ont pour noms une dette extérieure dont le fardeau pèse plus lourdement que jamais sur les revenus des pays africains, un apport de ressources extérieures

nettement insuffisant au regard des besoins énormes de financement, une dépendance trop grande vis-à-vis d'un nombre restreint de produits primaires dont les prix à l'exportation ne cessent de se dégrader, et enfin une intégration régionale se situant en deçà du minimum requis pour permettre la création de marchés capables d'assurer une autonomie collective à l'échelle du continent.

La cohérence de ce programme est ensuite attestée par le fait que tirant les leçons de l'échec du PANUREDA, le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 a été conçu comme un ensemble opérationnel où les responsabilités et les engagements respectifs de l'Afrique et de la communauté internationale ont été clairement définis dans ce qui est qualifié, à juste titre, de contrat de partenariat dont l'objectif est d'asseoir les bases d'un relèvement économique et social durable de l'Afrique avant la fin de la présente décennie.

Pour n'avoir ménagé aucun effort, souvent dans des conditions difficiles, afin de remplir les engagements qu'ils ont souscrits, les pays africains ont donné la preuve de leur volonté d'être des partenaires crédibles et des agents actifs dans la vaste entreprise de relèvement de leur continent. Ce faisant, les pays africains sont en droit de s'attendre, de la part de la communauté internationale, et en particulier de la part des pays développés, à une égale détermination à concrétiser le contrat de partenariat qu'est le «Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique».

Il importe, pour ce faire, que les partenaires de l'Afrique parviennent à transcender les perceptions anciennes de leur coopération avec le continent et la «fatigue de l'aide» qui s'y rattache pour faire un pari raisonnable sur la vocation naturelle de l'Afrique à développer une dynamique de progrès qui lui donnera sa juste place dans le vaste mouvement d'une coopération internationale avantageuse pour tous.

Il est heureux de constater que nombreux sont ceux qui se mobilisent pour relever ce pari, comme en témoignent les rencontres multilatérales tenues ces dernières années sur le thème central du développement de l'Afrique. Ainsi, la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, organisée en octobre 1993, et le Forum Afrique-Asie de Jakarta, en 1994, ont permis de recenser les énormes possibilités de coopération et les potentialités d'échanges fructueux d'expériences qui s'offrent aux deux continents. Le Sommet «Afrique Amérique» dont Dakar a abrité la troisième édition en 1995 a mis en relief, quant à lui, le nouveau regard que jettent les opérateurs américains

sur le continent africain et les vecteurs porteurs d'une coopération mutuellement bénéfique entre les deux rives de l'océan Atlantique. Principal partenaire de l'Afrique, l'Union européenne, désormais élargie à 15, a, elle aussi, plus que jamais, un rôle moteur à jouer dans la concrétisation de ce grand dessein, rôle qui se situe dans l'ordre naturel de la communauté d'intérêts entre l'Afrique et l'Europe, communauté d'intérêts tissée par l'histoire et la géographie et qui trouve son point d'appui dans le vaste réseau de canaux multiformes qui irriguent leurs relations dans les domaines les plus divers.

Dans ces efforts concertés et sans cesse renouvelés pour replacer l'Afrique dans l'orbite du développement et lui permettre de renouer avec la croissance, l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle de catalyseur non négligeable. Déjà à sa treizième session extraordinaire en juin 1986, l'Assemblée générale avait adopté le Programme d'action pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA). En faisant ensuite de l'Afrique l'une des cinq priorités de l'ONU pour les années 90, l'Assemblée générale a mis en relief la nécessité d'envisager de nouveaux mécanismes intergouvernementaux afin de donner une plus grande impulsion au soutien international à ce continent.

Au cours de ces dernières années, sous l'impulsion personnelle de son Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, notre organisation a fait montre d'une activité louable pour maintenir la question du développement de l'Afrique parmi les préoccupations prioritaires de la communauté internationale. C'est ainsi que de multiples initiatives ont été prises sur le plan institutionnel pour donner une plus grande impulsion et assurer une meilleure coordination des actions entreprises par les institutions des Nations Unies dans la mise en oeuvre de l'UNADAF. Par ailleurs, loin de se confiner aux seules limites du système des Nations Unies, notre organisation a élargi sa campagne de sensibilisation en direction des centres de décision des institutions multilatérales à même de pouvoir apporter une contribution au développement de l'Afrique.

Tout comme l'Assemblée générale qui, au cours de cette session, examine pour la troisième fois consécutive le dossier de l'UNADAF, le Conseil économique et social (ECOSOC) a consacré le segment de haut niveau de sa session de fond de 1995 au thème de l'Afrique. Ce segment, qui a vu la participation de plusieurs ministres, a permis d'établir de nouveau un diagnostic des maux entravant le développement de l'Afrique et de définir une stratégie de sortie de crise dont les différents éléments ont déjà été identifiés dans l'UNADAF, à savoir la nécessaire prise

en charge de la question de la dette dans le cadre d'une approche dynamique et globale, un accroissement substantiel des ressources financières extérieures, le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, la diversification des exportations de l'Afrique, une assistance pour permettre aux pays africains de surmonter les chocs de l'entrée en vigueur des nouveaux mécanismes commerciaux multilatéraux issus de l'Uruguay Round, et enfin le renforcement de la coopération et des échanges régionaux intra-africains.

À une année de l'examen à mi-parcours de l'UNADAF prévu lors de la prochaine session de l'Assemblée générale, il est difficile de ne pas dresser d'ores et déjà un constat pessimiste. Tout se passe, en effet, comme si la volonté politique qui a porté l'élaboration et l'adoption consensuelle de ce Programme d'action fait cruellement défaut dans les phases de sa mise en oeuvre. Les engagements souscrits par les partenaires de l'Afrique tardent à être traduits pleinement dans les faits, et ceci est lourd de menaces, à différents égards, pour une évolution ordonnée de l'Afrique qui soit génératrice d'une contribution africaine spécifique aux grands équilibres du siècle prochain.

Quoi qu'il en soit, l'Afrique est consciente que son salut viendra, d'abord et avant tout, d'elle-même. Cette prise de conscience n'est pas récente, car le Programme d'action de Lagos, adopté il y a plus d'une décennie, avait dressé les grandes lignes d'une action à l'échelle du continent, dépassant les frontières et les préoccupations purement nationales. La signature, en 1991, du Traité instituant la Communauté économique panafricaine a doté cette aspiration à une prospérité collective des instruments institutionnels appropriés. Plus récemment, l'adoption du Programme d'action du Caire par les Ministres des affaires étrangères est venue réaffirmer, si nécessaire, la volonté de l'Afrique de s'insérer dans l'économie mondiale tout en mesurant le chemin parcouru et en dirigeant la trajectoire du continent avec une vision d'avenir mieux assurée.

Dans le même temps, l'Afrique, qui refuse la condition de «laissée pour compte» du progrès, entend néanmoins mettre le reste de la communauté internationale devant ses responsabilités. Elle veut croire en un sursaut salutaire de tous pour faire du continent africain un point d'appui solide et privilégié de la coopération internationale pour le développement dans l'intérêt le mieux compris de tous.

M. Ould Ely (Mauritanie) : À un an de l'examen à mi-parcours de l'état d'exécution du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, le continent continue à faire face à d'innombrables problèmes qui entravent sa croissance économique.

Les espoirs suscités par cet engagement de la communauté internationale vis-à-vis du redressement des États africains restent à concrétiser. Le rapport E/1995/81 du Secrétaire général à la dernière session de fond de l'ECOSOC consacrée au développement de l'Afrique et à l'examen du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique est assez édifiant à cet égard.

En effet, selon ce rapport, la situation, malgré quelques progrès de croissance réalisés dans certains pays africains, reste globalement précaire, à cause en particulier du poids écrasant de la dette, de la diminution de l'aide concessionnelle, du volume minime des investissements étrangers directs et de la nouvelle situation née des résultats des négociations multilatérales de l'Uruguay Round. À ces contraintes extérieures s'ajoute la persistance de calamités naturelles comme la sécheresse et la désertification. Tous ces facteurs réunis rendent le redressement de l'Afrique hypothétique en l'absence de mesures courageuses et concertées tant sur le plan intérieur qu'au niveau de la communauté internationale.

Conscients du fait que le développement du continent incombe au premier chef aux gouvernements et aux peuples africains, nos dirigeants se sont engagés à entreprendre de vigoureuses réformes politiques et économiques pour mettre en place les structures d'un développement durable. C'est ainsi que depuis le début des années 1990, le continent a connu un véritable épanouissement politique marqué par le passage des régimes de partis uniques à des démocraties pluralistes, et le respect de plus en plus affirmé des droits de l'homme.

Parallèlement à ces progrès sur le plan politique, l'Afrique a aussi compris la nécessité de forger de solides liens de coopération et d'intégration économique, ce qui s'est traduit par l'adoption du Traité d'Abuja établissant la communauté économique africaine et la relance des activités des organisations sous-régionales de coopération comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ou la Communauté des États d'Afrique Australe et Orientale. Le mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits établis lors du Sommet du Caire a commencé, lui aussi, à jouer un rôle actif dans la solution des conflits.

Toutefois, ces initiatives et décisions pour souhaitables et nécessaires qu'elles soient, ne peuvent à elles seules redresser la situation économique du continent sans le concours de la communauté internationale. Nous nous félicitons des actions déjà engagées par le système des Nations Unies, en particulier de la création du Bureau du

Coordinateur Spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés, et nous fondons beaucoup d'espoir sur les moyens que ce Bureau peut avoir pour s'acquitter des responsabilités qui sont les siennes.

Depuis le lancement de l'ordre du jour des Nations Unies en 1991, diverses mesures ou initiatives ont été soit lancées, soit suggérées. De groupes de travail en conférences internationales comme celle de Tokyo en 1993, jusqu'aux conclusions du Groupe des éminentes personnalités, le diagnostic a été établi. Il reste aujourd'hui à trouver les remèdes nécessaires et adéquats qui, pour être efficaces, doivent passer par le règlement radical du problème de la dette, l'augmentation substantielle des flux financiers vers l'Afrique, et la diversification des produits de base. Nous estimons dans ce cadre qu'il est grand temps de mettre en place le fonds de diversification des produits de base auprès de la Banque africaine de développement afin de permettre aux pays africains de réduire les pertes imputables à la chute des cours de ces produits et d'élargir leurs bases d'exportation. Il serait nécessaire également, dans la phase transitoire d'application des accords de l'Uruguay Round, d'arrêter des mesures compensatoires pour contrebalancer les pertes qui seront occasionnées par la disparition des marges préférentielles jusque-là accordées aux produits africains.

À l'heure de la globalisation des échanges et des rapports commerciaux, il serait dangereux de marginaliser l'Afrique, qui recèle d'énormes potentialités naturelles et humaines pour son développement. C'est pourquoi nous exhortons la communauté internationale à transcrire par des actions concrètes la priorité accordée à ce continent. Nous espérons dans ce cadre que l'examen à mi-parcours auquel nous procéderons l'an prochain nous permettra de concrétiser les engagements déjà pris par la communauté internationale pour faire face aux besoins de développement de cette grande partie de l'humanité.

M. Muthaura (Kenya) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais féliciter le Secrétaire général pour ses excellents rapports figurant dans les documents A/50/520 et A/50/490 sur l'état de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

Au moment où nous demandons instamment un appui international accru pour le développement de l'Afrique, il ne fait aucun doute pour le Kenya que la responsabilité première incombe aux pays africains à titre individuel et à titre collectif. La détermination des pays africains à s'attaquer à leurs problèmes économiques ne fait aucun doute,

car des réformes économiques ont été entreprises dans de nombreux pays africains, en dépit des sérieuses difficultés socio-économiques et politiques.

L'adoption récente du «Programme d'action du Caire» souligne la volonté des pays africains de sortir leur continent du cercle vicieux du sous-développement. Ce Programme souligne que le développement de l'Afrique est avant tout la responsabilité des gouvernements et des peuples africains. Il souligne aussi quelles actions les gouvernements et les peuples africains doivent entreprendre pour relancer le développement économique et social du continent.

Bien que nombre de pays africains aient connu dans un passé récent une certaine croissance économique et un certain développement, la crise économique africaine qui a commencé au début des années 1980 se poursuit dans les années 1990, ce en dépit de l'adoption du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique et du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. La majorité de ces économies continuent de stagner à cause du fardeau débilisant de la dette, de la diminution des courants financiers extérieurs, et des mauvaises conditions du commerce dues à la dépendance trop grande à l'égard de quelques matières premières. La situation est encore renforcée par les effets sociaux et économiques négatifs liés aux programmes d'ajustement structurel.

Nous sommes préoccupés par l'idée que le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 pourrait ne pas atteindre les objectifs qui y sont inscrits et qui sont inscrits aussi dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Cela serait dû largement à l'absence de symétrie et de complémentarité effective entre les politiques de développement interne et externe et les mesures d'appui. Alors que les pays africains continuent de faire tous les efforts pour mettre en oeuvre les programmes d'ajustement structurel afin de respecter leurs engagements tels qu'ils apparaissent dans le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, la communauté internationale, elle, n'a pas été à la hauteur de ses engagements. Il est clair que la volonté politique qui a abouti à l'adoption du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 n'a été appuyée ni par des ressources financières accrues, ni par une solution globale au fardeau de la dette de l'Afrique. Les pays africains continuent d'être en retard sur les plans technologique et de la formation du capital, qui sont tous les deux nécessaires

pour la diversification des économies, d'où la nécessité que l'assistance de la communauté internationale se poursuive.

À cet égard, accepter l'argument de la «lassitude des donateurs» lancé pour masquer l'absence de volonté politique de la part de la communauté des donateurs reviendrait en somme à déclarer que l'on renonce à poursuivre les recherches sur le traitement du cancer sous le prétexte que le cancer continue de tuer. Avec un appui un peu plus efficace, les réformes entreprises par les pays africains ces dernières années, et qu'ils continuent de mettre en oeuvre, pourraient transformer les perspectives économiques pour de nombreux pays d'Afrique.

Le problème de la dette de l'Afrique exige qu'on s'en occupe d'urgence, étant donné que la plupart des mesures prises jusqu'à présent n'ont pas réussi à ramener le fardeau de la dette à un niveau supportable. De nouvelles initiatives, notamment l'annulation des dettes bilatérales, sont nécessaires. Plus important encore, des mesures audacieuses et novatrices doivent être prises d'urgence par les institutions multilatérales afin de réduire effectivement l'énorme dette des pays africains. L'allègement de la dette multilatérale contribuerait beaucoup à appuyer les réformes économiques entreprises par bon nombre de pays africains. Ces mesures, associées à un flux accru de ressources financières accordées à des conditions de faveur, stimuleraient les investissements et la productivité sur le continent. Il est donc regrettable que les recommandations énoncées dans le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (UN-NADAF) à l'effet que 30 milliards de dollars soient octroyés à l'aide publique au développement pour l'Afrique, avec des augmentations annuelles de 4 %, n'aient pas été suivies d'effet.

Ma délégation est consciente de l'importance de la mobilisation de ressources nationales et de celle du développement du secteur financier. Nous nous félicitons des recommandations contenues dans le rapport (A/50/490) du Secrétaire général qui, entre autres, souligne la nécessité de renforcer les banques centrales pour leur permettre de jouer leur rôle décisif en ce qui concerne l'entretien et la surveillance du système financier, y compris le secteur non structuré. Ces recommandations reconnaissent clairement qu'il importe de doter les banques centrales des ressources nécessaires suffisantes. Il est essentiel qu'elles assument effectivement leurs responsabilités de garantir le respect de politiques monétaires saines.

Nous appuyons le renforcement du secteur financier non structuré en raison de sa capacité d'augmenter la mobilisation de l'épargne d'une partie assez importante de

la population. Le Kenya accorde une grande importance à ce secteur, qui demeure la source majeure de financement pour la majorité de notre population. Les femmes, en particulier, ont été en mesure d'investir et de participer à des activités génératrices de revenus grâce au soutien des facilités du secteur financier non structuré.

À cette fin, nous demandons instamment à la communauté internationale d'appuyer les efforts déployés par l'Afrique en faveur du développement du secteur financier, notamment le transfert de technologies appropriées à des prix abordables aux banques centrales en vue de faciliter le renforcement de leurs capacités institutionnelles. Le soutien au secteur financier est devenu encore plus urgent en raison des nouveaux défis auxquels les banques sont confrontées du fait de la libéralisation des politiques monétaires et du commerce, entreprise par la plupart des pays africains.

La part de l'Afrique dans le commerce international est très faible et les pays africains, en général, n'ont pas été en mesure d'élargir substantiellement la base de leurs exportations. L'appui aux processus de diversification économique dans les pays africains profitera énormément à la communauté internationale. Cependant, la réaction de la communauté internationale a été limitée par la faiblesse des infrastructures et le faible pouvoir d'achat des pays africains. C'est pourquoi, nous plaçons en faveur d'un soutien international accru en vue d'améliorer le climat des investissements et la productivité dans nos pays. Une application accrue de la technologie dans les processus de production et le renforcement des structures de soutien au commerce devraient permettre aux pays africains de faire face aux défis de la concurrence résultant de la mondialisation du commerce international.

Nous sommes déçus de voir que, jusqu'à présent, peu de choses ont été faites en ce qui concerne la reconstitution du Fonds africain de diversification au sein de la Banque africaine de développement. Néanmoins, ma délégation se félicite des efforts déployés par la Banque africaine de développement eu égard aux consultations sur la reconstitution du Fonds africain de développement, dont nous attendons beaucoup. Le niveau de cette reconstitution devrait être suffisant vu le nombre important de pays africains et la diversité des projets et programmes envisagés. En examinant les questions de diversification des produits de base, il conviendrait de tenir compte de la nécessité de promouvoir une diversification aussi bien horizontale que verticale. Il conviendrait de donner plus de valeur aux produits de base par le traitement, la commercialisation, la distribution et le transport. Cette approche demande des investissements substantiels et le transfert des technologies appropriées aux

pays africains pour atteindre cet objectif. Nous sommes d'accord également avec les recommandations de l'atelier interinstitutions parrainé par les Nations Unies sur la diversification des économies africaines organisé à Yaoundé du 13 au 17 février 1995, qui a préconisé, entre autres, l'intégration de la diversification des économies africaines dans les stratégies de développement nationale, sous-régionale et régionale du développement.

M. Ntonga (Cameroun) : Je m'adresse à vous, le coeur plein de douleur et de tristesse. En effet, le Cameroun vient de connaître l'une des catastrophes aériennes les plus meurtrières de son histoire. Le 3 décembre, un avion de la compagnie nationale Cameroon Airlines s'est écrasé à l'atterrissage, à Douala; cet accident a fait de nombreuses victimes.

Le point 24 de l'ordre du jour de la cinquantième session de l'Assemblée générale, intitulé «Mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90», revêt une grande importance pour ma délégation, particulièrement au moment où le Cameroun se prépare à accueillir le trente-deuxième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine.

Comme l'ensemble des pays africains, le Cameroun avait accueilli, avec satisfaction et soulagement l'adoption du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (UN-NADAF) après le constat d'échec du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique de l'Afrique (PANUREDA). Face à cette regrettable situation et dans un élan de solidarité jamais égalé, l'Afrique et la communauté internationale avaient décidé d'adopter ce qui fut alors qualifié de «partenariat mondial pour le développement».

Reconnaissant que la responsabilité première de son développement lui incombait, l'Afrique, conformément aux engagements pris aux termes de l'UNADAF, s'est lancée récemment dans de profondes et difficiles réformes destinées à accélérer le processus de démocratisation, à promouvoir les droits de l'homme, à assurer le développement économique, social et culturel, dans la transparence et avec la participation active de toutes les forces vives, et ce, en mettant l'accent sur la mise en place de conditions attrayantes pour les investissements, la valorisation des ressources humaines, l'application des programmes d'ajustement structurel, la poursuite et la consolidation de l'intégration économique par la coopération sous-régionale et internationale.

En ce qui le concerne, et comme a eu à le relever S. E. M. Ferdinand-Léopold Oyono, Ministre des affaires étrangè-

res, du haut de cette tribune, le 5 octobre dernier, le Cameroun poursuit de manière irréversible le processus de démocratisation, qui connaîtra une nouvelle avancée significative avec l'adoption d'une nouvelle constitution permettant une plus grande participation démocratique des Camerounais dans la gestion de leurs affaires. Des réformes significatives sont également opérées dans le domaine économique, notamment par l'adoption d'un nouveau code des investissements on ne peut plus libéral et le désengagement de l'État dans la gestion des grandes entreprises publiques.

Le Président assume à nouveau la présidence.

Il va sans dire que les efforts que déploient les pays africains, parfois au prix de lourds sacrifices, ne peuvent permettre d'atteindre les résultats accomplis que par le concours actif et soutenu de la communauté internationale.

De l'avis de ma délégation, la solidarité manifestée par la communauté internationale au moment de l'adoption du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 tarde à se concrétiser. En effet, quelques mois seulement avant l'examen à mi-parcours du nouvel Ordre du jour et en dépit des mesures prises çà et là, la situation économique et sociale de l'Afrique reste préoccupante. Le contexte économique international dans lequel opèrent les pays d'Afrique reste des plus défavorables : les apports nets de ressources à l'Afrique ont baissé de façon draconienne, passant de 22,9 milliards de dollars, en 1990, à 21,7 milliards, en 1993; l'encours total de la dette de l'Afrique est passé de 297 milliards de dollars, en 1994, à 313 milliards, en 1995, soit près de 250 % des recettes d'exportation du continent; la part de l'Afrique dans le marché mondial n'a cessé de s'amenuiser depuis 1980 et ne représente plus que 2,4 %. L'Afrique, avec un stock de 48 milliards de dollars d'investissements étrangers directs, est la région en développement qui a le moins retenu l'attention des investisseurs étrangers.

Si nous voulons que l'examen à mi-parcours du nouvel Ordre du jour prévu en 1996 ne soit pas un exercice académique supplémentaire ou une autre occasion pour constater son échec, une étape décisive doit être franchie au cours des présentes assises.

La communauté internationale doit mettre en oeuvre les engagements librement consentis au terme du nouvel Ordre du jour et des mesures significatives devront être prises pour soutenir les efforts des pays africains en vue d'un développement économique et social durable. Je pense notamment à la diversification des économies et des produits de base africains : il s'agirait d'une contribution

spéciale de la Banque africaine de développement qui aiderait les pays producteurs africains à préparer des projets bancables. Ma délégation voudrait, à cet effet, saluer l'annonce d'un séminaire qu'organiserait le Fonds commun d'Amsterdam en février 1996.

Sur un autre plan, ma délégation soutient sans réserve les propositions relatives à l'amélioration de l'intermédiation financière en Afrique, car c'est là un moyen de consolider les structures locales d'épargne et de les relier aux banques modernes et aux institutions financières de manière à pouvoir engendrer des ressources locales, en ce moment où l'aide publique au développement connaît un tarissement sans précédent.

S'agissant des ressources financières, ma délégation apprécie à sa juste valeur la création d'une ligne budgétaire destinée au développement de l'Afrique. Elle estime néanmoins que des efforts supplémentaires devraient être fournis pour amener ces ressources à la hauteur des défis à relever et pour traduire de manière plus concrète la priorité que les Nations Unies accordent à l'Afrique et plus particulièrement au Programme 45 : situation économique critique, redressement et développement.

Ma délégation voudrait, par conséquent, se féliciter de la volonté générale qui se dégage depuis la célébration du cinquantième de la création de notre organisation d'augmenter, ainsi que l'a recommandé le Comité du programme et de la coordination des Nations Unies lors de sa trente-cinquième session, les ressources financières en vue de l'exécution du Programme 45 Afrique.

Pour terminer, je voudrais saluer les efforts déployés par l'ensemble du système des Nations Unies pour la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour, et plus particulièrement le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés.

M. Mongbé (Bénin) : Avant d'aborder le point inscrit à l'ordre du jour, qu'il me soit permis de présenter à la délégation camerounaise ses condoléances les plus sincères de la délégation du Bénin à la suite de la catastrophe aérienne ayant fait ce matin de nombreuses victimes à l'aéroport international de Douala.

L'Assemblée générale examine en ce moment le point 24 de son ordre du jour, intitulé « Mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 », sujet qui, malheureusement, s'insère dans le rituel de fin de session, où la lassitude des délégués et leur impatience de goûter les délices des vacan-

ces de Noël l'emportent largement sur un réel désir de débattre sérieusement d'une question classée parmi les priorités de notre organisation.

Mon intervention se limitera à quelques observations qui pourraient être utiles à une compréhension plus généreuse du projet de résolution A/50/L.40, qui vient d'être distribué et qui sera présenté en son temps par le Président de notre groupe, l'Ambassadeur Osman Yassin, du Soudan.

Ma délégation est reconnaissante au Secrétaire général d'avoir produit sur ce point deux rapports très intéressants et édifiants. Je saisis cette occasion pour lui rendre un hommage appuyé quant aux efforts inlassables qu'il déploie depuis l'adoption du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 pour une mise en oeuvre conséquente de ce programme.

Le rapport du Secrétaire général relatif à l'amélioration d'une intermédiation financière en Afrique apparaît comme une excellente introduction à des réformes financières complètes dans le continent. La délégation du Bénin souhaite que cette importante étude fasse non seulement l'objet d'une large distribution au niveau des ministres africains des finances et des gouverneurs de banques de développement, mais également de l'organisation de rencontres ou de consultations régionales qui permettraient la traduction effective des recommandations du rapport en des actions pratiques, avec l'assistance des institutions compétentes du système des Nations Unies.

Connaissant les réalités des économies nationales du continent, comment ne pas saluer, par exemple, les recommandations qui mettent l'accent sur l'interaction entre les secteurs formel et informel, qui renforcerait la capacité de nos pays de mobiliser de petites épargnes des couches relativement marginales de nos populations? Ce rapport constitue, de l'avis de ma délégation, une contribution positive à la recherche de solutions applicables dans le cadre du développement des pays du continent africain.

Ma délégation se félicite également de la clarté de l'autre rapport du Secrétaire général, relatif à la mise en oeuvre de la résolution 49/142 sur la diversification des produits de base africains. Nous remercions le Secrétariat d'avoir porté à la connaissance de la Banque africaine de développement les résultats des consultations entreprises lors des quarante-huitième et quarante-neuvième sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous apprécions à sa juste valeur l'organisation d'ateliers visant à sensibiliser les institutions locales à la nécessité de diversifier les produits de base de l'Afrique.

La délégation béninoise encourage le Secrétaire général à établir des relations de travail plus solides et plus soutenues avec la Banque africaine de développement afin de faciliter l'inclusion, dans le processus actuel de négociation de la septième reconstitution, de l'institution d'une contribution spéciale pour financer la phase préparatoire des projets et programmes de diversification des produits de base dans les pays africains.

Ma délégation, enfin, lance un appel sincère et pressant à la communauté internationale, en général, et aux États participant au Fonds africain de développement, en particulier, pour qu'ils mettent en oeuvre les recommandations minimales contenues dans la résolution 49/142 de l'Assemblée générale. L'été dernier, le débat de haut niveau du Conseil économique et social, à l'appel de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), tenue à Addis-Abeba en juin 1995, a encore une fois mis l'accent sur la nécessité, pour la communauté internationale, de soutenir les efforts entrepris par les pays africains au sujet des priorités définies dans l'UNADAF. Le Bénin, par ma voix, exprime l'espoir que des actions positives verront le jour avant l'examen à mi-parcours de l'Ordre du jour en 1996.

Le sort de l'UNADAF connaît trop de balbutiements inquiétants. En effet, 35 ans après les indépendances des années 60, 10 ans après l'adoption à l'unanimité par l'Assemblée générale du Programme des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA), cinq ans après le début des expériences de marche vers la démocratie et quatre ans après l'adoption par consensus du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (UNADAF), l'Afrique continue son calvaire. Elle vit dans la psychose et dans la crainte réelle d'une explosion sociale dont les conséquences ne manqueront pas d'atteindre les autres continents qui, croyez-moi, ne sont plus que d'autres quartiers de notre village planétaire commun.

Comme j'ai eu à le dire dans d'autres circonstances, cet état de choses est exacerbé par les conflits armés, les guerres civiles, la pandémie du sida, ajoutée à des maladies endémiques dévastatrices ou débilitantes comme le paludisme, et à des situations d'urgence, telles que la famine et la sécheresse, les catastrophes naturelles, la désertification et ainsi de suite. Tout cela, ces dernières années, a affecté et continue d'affecter plusieurs pays africains, les rendant vulnérables, extrêmement faibles et dépendants de l'aide extérieure.

La situation en Afrique est certes critique en ce qu'elle porte en elle les germes et les composantes du sous-déve-

loppement; mais elle n'est pas apocalyptique et sans lendemain. L'Afrique est un continent qui ne manque pas de ressources. C'est un euphémisme, et je n'exagère rien quand je répète, après d'autres et sans fausse modestie, qu'elle est le continent le plus potentiellement riche, mais le plus cruellement pauvre — oui, appauvri par un certain nombre de facteurs qu'il n'est pas nécessaire d'évoquer ici, et dont le plus récent est l'inéquité même du système économique international contemporain.

L'Afrique peut et doit cesser d'être la seule partie du monde à mériter les qualificatifs de «faiblement industrialisée et produisant des matières premières».

Il faut reconnaître que des facteurs locaux ont largement contribué à l'état actuel des choses. Nous savons par exemple que la mauvaise gestion, le manque de cohérence dans les choix économiques et les dépenses militaires excessives dans certains cas n'ont pas aidé à bâtir des projets et des programmes responsables pour l'élimination de la pauvreté et pour la relance économique.

L'Afrique sait aussi se ressaisir. Elle sait qu'elle doit se prendre en charge par une nouvelle prise de conscience qui ferait perdre à ses fils certaines habitudes : l'emprunt de la voie facile de l'improvisation, de la mendicité, ou la manifestation d'une sorte d'atavisme qui veut que le développement vienne entièrement de l'extérieur. Dans un monde où l'égoïsme des États s'accroît et remplace sensiblement l'esprit de solidarité entre les hommes, à une époque où un fort courant néo-cartériste anime les parlements et les chancelleries des pays nantis, il faut que les Africains se remettent en cause pour extirper de leur discours politique «les raccourcis, les clichés brandis jusqu'ici pour marquer la profonde inertie d'un continent engagé depuis 30 ans dans un obscur développement», comme dirait l'autre!

Cette prise de conscience de l'Afrique et des Africains — que je viens d'évoquer — ne veut, ne peut et ne doit pas exempter la communauté internationale de ses responsabilités, qu'elle a librement exprimées pendant les cinq dernières années vis-à-vis du continent, à la faveur d'un nombre de consensus issus de rencontres mondiales récentes.

Je ne voudrais pas les énumérer ici de peur d'en oublier. Mais de tous ces engagements que nous voudrions voir traduits dans les faits, c'est le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 qui retient notre attention aujourd'hui.

Cet Ordre du jour constitue un cadre approprié pour réaliser des actions concrètes en faveur de l'Afrique. Comme l'Ambassadeur Martin Huslid, de la Norvège, qui a présidé les travaux du Comité ad hoc plénier chargé d'élaborer l'Ordre du jour en 1991, nous croyons qu'en souscrivant à ce programme, la communauté internationale a accepté les principes de la responsabilité partagée et de l'association pleine et entière de l'Afrique et qu'elle s'est engagée à appuyer sans réserve et concrètement les efforts africains.

Ce programme élaboré par l'Assemblée générale est d'une importance politique indéniable. Mieux, l'UNADAF, en indiquant de façon assez détaillée les mécanismes de suivi et de contrôle, garantit que l'Afrique est l'une des cinq priorités des Nations Unies, comme l'a si souvent souligné le Secrétaire général Boutros-Ghali.

Mais, hélas, presque à mi-parcours, l'UNADAF n'a connu qu'une application embryonnaire ou parcellaire. Les seules grandes manifestations dignes de faire penser à des velléités de mise en oeuvre sont les efforts du Secrétaire général, qui ont abouti à des rencontres de haut niveau à Genève, à Rome et à New York, ainsi que la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, organisée grâce à la coopération active du Gouvernement japonais, de la Coalition mondiale pour l'Afrique et, bien sûr, de l'Organisation des Nations Unies à travers le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés.

Ma délégation reconnaît par ailleurs que certains organismes du système des Nations Unies, comme le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) ou l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), montrent de l'intérêt pour la mise en oeuvre de l'Ordre du jour à travers des initiatives encourageantes. Je ne dois pas oublier le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), qui s'ajoute à cette liste. L'on peut s'en féliciter. Il est seulement à souhaiter que les actions menées ou à mener çà et là par les uns et par les autres, s'intègrent dans un tout cohérent et harmonieux et ne se neutralisent pas sur le terrain. C'est au prix d'une bonne coordination au sein du système que l'on peut garantir des chances de réussite au nouvel Ordre du jour.

Les tentatives des délégations africaines de faire adopter une résolution appelant à la création d'un fonds de diversification des produits de base africains dans le cadre de la mise en oeuvre du chapitre pertinent relatif au soutien de la diversification des économies africaines, n'ont rencon-

tré que le refus quelque peu méprisant de certaines délégations des pays développés. La résolution 49/142, qui recommande l'amélioration des mécanismes de compensation existants, l'élargissement des facilités offertes par le Fonds commun d'Amsterdam et l'établissement d'une contribution spéciale pour financer la phase préparatoire des projets et programmes des produits de base africains, ne représente qu'un petit lot de consolation que les délégations africaines ont accepté avec une certaine résignation.

C'est pourquoi la délégation du Bénin demande amicalement à toutes les autres délégations, en particulier à celles des pays développés, de faire preuve de volonté politique pour recommander à leurs gouvernements respectifs la mise en oeuvre effective de la résolution 49/142, qui constitue un minimum de ce que l'on peut faire en vue du succès du nouvel Ordre du jour, c'est-à-dire assurer la relance du développement de l'Afrique.

C'est le lieu et le moment de rendre hommage au Conseil économique et social (ECOSOC) et à son Président, l'Ambassadeur Kamal, du Pakistan, pour les consultations fructueuses organisées en juillet dernier à Genève lors du segment de haut niveau de la session de fond de 1995 de cet organe.

Ma délégation souhaite que les conclusions du Président de l'ECOSOC soient distribuées aux délégations de l'Assemblée générale sous la forme qu'il convient d'adopter dans de pareils cas.

Je n'ai nullement l'envie, encore moins le plaisir, de jouer les Cassandre en disant que le manque de volonté politique de la part des divers États Membres ou observateurs de notre Organisation à l'égard du nouvel Ordre du jour, risquerait d'entraîner ce dernier dans la même situation d'échec que son prédécesseur, le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA). Et l'Afrique aurait perdu ainsi deux décennies à attendre la générosité de la communauté internationale.

J'ai reconnu dans le développement que je viens de livrer à l'Assemblée générale au nom de ma délégation, que l'Afrique a eu et a encore ses tares, mais force est de constater que les États du continent ont fait en quelques années, et continuent de faire, des efforts louables pour honorer les différents engagements qu'ils ont pris, aussi bien dans le cadre du nouvel Ordre du jour que dans celui des consensus internationaux. J'en veux pour preuve la marche irrésistible de la démocratisation dans les quatre coins du continent, l'élargissement constant de l'espace

africain, où les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont promus et respectés, l'amélioration des méthodes de direction et de gestion, la lutte contre la corruption dans beaucoup de pays, et le tout dans de dures conditions de programmes d'ajustement structurel.

Oui, l'Afrique peut et doit se relever en exorcisant le démon des luttes fratricides d'un autre âge, en recouvrant la paix et la stabilité, en s'engageant résolument sur la voie de l'intégration économique régionale et en réorganisant son commerce, comme l'a préconisé le nouvel Ordre du jour.

On l'a dit, mais on ne le répétera pas assez : aucune école de pensée, aucun spécialiste de développement économique, ne pourra me contredire quand j'affirme que le processus de développement en Afrique piétinera ou stagnera si les efforts des États africains continuent d'être entravés par le fardeau de l'endettement extérieur, si les capitaux continuent d'être insuffisants, si les obstacles limitant l'accès aux marchés perdurent, si les produits de base ne sont pas diversifiés ou transformés, et si les termes de l'échange restent déprimés.

Toute réflexion sérieuse, ici ou ailleurs, doit prendre en compte ces quelques éléments et y proposer des solutions adéquates et durables, applicables dans l'immédiat.

L'histoire nous enseigne qu'aucune nation au monde ne s'est développée sans obtenir et utiliser des ressources pour des investissements privés et publics. Maints pays prospères ou en voie accélérée de prospérité sont représentés ici, qui attesteront facilement de ce que je viens d'affirmer.

Et l'Afrique donc? L'Afrique? Non, l'Afrique n'est pas frappée par une malédiction ou une fatalité qui la condamne à ne pas suivre les heureux exemples auxquels je viens de faire allusion. Il y a encore de la place pour l'espoir, n'en déplaise aux afro-pessimistes.

Le projet de résolution qui vient d'être distribué est un pas modeste que le Groupe des États d'Afrique, par son Président, l'Ambassadeur du Soudan, invite l'Assemblée générale à faire pour rappeler que l'Afrique demeure l'une des cinq priorités, même si les questions qui lui sont liées continuent d'être abordées seulement à la période de faible affluence des sessions de l'Assemblée générale.

M. Sengwe (Zimbabwe) (*interprétation de l'anglais*) :
Ma délégation se joint à la délégation du Bénin pour offrir ses sincères condoléances au peuple camerounais pour les

tragiques pertes humaines qu'a causées la catastrophe aérienne survenue à l'aéroport international de Douala.

D'emblée, je tiens à exprimer notre reconnaissance sincère au Secrétaire général pour les rapports qu'il nous a présentés sur le point 24 de l'ordre du jour, intitulé «*Mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90*». Ces rapports se sont avérés à la fois analytiques, complets et perspicaces, car ils soulignent les sombres perspectives qui menacent une grande partie de l'Afrique et qui menacent aussi d'entraîner le continent plus avant vers la ruine économique, la désintégration sociale et l'instabilité politique. Je n'ai pas l'intention d'accabler l'Assemblée avec la longue litanie des malheurs économiques de l'Afrique, dont la plupart sont bien connus de chacun. À cet égard, il n'est peut-être pas erroné de dire que les problèmes de l'Afrique ne sont pas passés inaperçus. Ce ne sont certes pas les programmes d'action pour accélérer le développement de l'Afrique qui ont manqué.

Pendant les années 80, il y a eu l'infortuné Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA), et il y a maintenant le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, qui est déjà à mi-parcours. Compte tenu de ce déploiement impressionnant d'initiatives pour aider l'Afrique, n'est-il pas curieux et paradoxal qu'à la fin de chacun de ces programmes, l'ensemble des résultats économiques de l'Afrique se soient révélés pires que lorsqu'ils ont été amorcés? En effet, comme les nombreux rapports du Secrétaire général l'indiquent clairement, la situation économique générale de nombreux pays africains ne s'est pas améliorée depuis le lancement du nouvel Ordre du jour, mais a au contraire pris le mauvais virage.

Il ne peut y avoir qu'une seule explication à la situation difficile que connaît l'Afrique et à l'échec des nombreuses initiatives. Il y a un large fossé entre la rhétorique et les bonnes intentions, d'une part, et l'action concrète, d'autre part. C'est ce fossé béant entre les plans et les moyens de mise en oeuvre que cette assemblée devrait s'efforcer d'analyser et de résoudre. Quelques mois avant l'examen à mi-parcours du nouvel Ordre du jour, pouvons-nous sincèrement dire que cet accord a réussi, même modestement, là même où le PANUREDA a échoué si lamentablement? Selon ma délégation, on ne peut se permettre de laisser le nouvel Ordre du jour suivre la trace du processus manqué du PANUREDA.

Durant le segment de haut niveau du Conseil économique et social au début de cette année, ma délégation a exprimé sa vive déception face à la mise en oeuvre quasiment nulle du nouvel Ordre du jour. Nos appréhensions initiales et nos pires craintes se sont malheureusement concrétisées et nous nous interrogeons aujourd'hui sur l'internationalisme et la «*fraternité des hommes*», incarnés par notre organisation. Pour beaucoup d'entre nous qui savent ce que c'est que d'être en marge du développement économique et technique, ces questions ne sont pas théoriques et représentent une déception réelle devant l'attitude générale de la communauté internationale face à la crise de l'Afrique.

Lorsque le nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique a été adopté, il était universellement reconnu qu'un élément essentiel du soutien de la communauté internationale aux efforts de l'Afrique était la fourniture de flux de ressources adéquats. Vu le déclin persistant des flux globaux nets de ressources vers l'Afrique, et vu les sorties constantes de capitaux hors du continent, nous espérons que dans la présentation de ses rapports à l'Assemblée au cours de cette session et lors de l'examen à mi-parcours, le Secrétaire général mettra en relief toute l'étendue des ressources qui sont considérées comme nécessaires à la pleine mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour, et fera des recommandations spécifiques sur la mobilisation de ressources pour répondre aux objectifs qui y sont visés.

Aucune autre initiative, aucun programme d'action, aucune stratégie ne peuvent réussir en Afrique si des mesures globales ne sont pas prises d'urgence pour traiter et régler le très grave problème de la dette du continent. Nous sommes d'avis avec le Secrétaire général que

«*la question de la dette de l'Afrique ne peut être dissociée de celle des ressources financières nécessaires pour son redressement et son développement économiques.*» (A/48/336, par. 56)

Nous souhaitons donc insister à nouveau sur la nécessité urgente d'une solution durable et définitive au problème de la dette extérieure de l'Afrique.

Pour des raisons connues de la plupart d'entre nous à cette Assemblée, la majorité des pays africains dépendent de trop peu de produits pour leurs recettes d'exportation, et les exportations de ces produits ont stagné. Maintenant, avec un nouveau régime commercial multilatéral fonctionnant sous

les auspices de l'Organisation mondiale du commerce, ma délégation est très préoccupée par le fait que les économies africaines — très largement fondées sur la monoculture — continueront d'être marginalisées au sein d'une économie mondiale de plus en plus intégrée. À cet égard, la question de la diversification accélérée des économies africaines ne saurait être trop soulignée. C'est pour cette raison que ma délégation est préoccupée du fait que la communauté internationale n'a pas accordé l'attention voulue à l'appel en vue de la création d'un fonds de diversification, et de contributions à ce dernier.

Mes remarques ne doivent être comprises ni comme un signe d'ingratitude pour l'aide apportée, ni comme signifiant que nous, peuples africains, n'avons pas à contribuer à notre redressement socio-économique. Au contraire, nous sommes conscients de la nécessité de développer nos capacités nationales et de mobiliser nos ressources nationales. Ainsi, de nombreux pays africains ont entrepris diverses formes de réformes économiques structurelles à des coûts politiques et sociaux considérables. Mais pour que nous puissions faire face avec succès à ce défi, il est indispensable d'avoir plus que de simples expressions de solidarité, comme nous sommes sûrs d'en entendre lors de l'examen à mi-parcours de septembre. Plus que ces expressions vides, l'Afrique a besoin d'un soutien tangible sous forme de nouvelles ressources supplémentaires, de transfert de technologie et d'accès à la technologie de façon préférentielle.

L'Afrique demeure engagée à la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour et respecte de façon scrupuleuse les obligations découlant de l'accord. Nous réservons nos commentaires de fond au prochain examen à mi-parcours qui en sera fait. Il reste qu'en nous préparant à cet examen, nous ne voyons aucune raison de célébrer cette importante occasion. Il est clair qu'il n'y a pas de volonté politique ou d'engagement d'aider l'Afrique à surmonter sa crise économique. Durant des siècles, le continent et ses ressources humaines et matérielles abondantes ont contribué sensiblement et de diverses façons au progrès mondial. Nous ne pensons pas que c'est trop demander à la communauté internationale que de s'identifier aujourd'hui avec l'Afrique et de fournir une assistance modeste et un soutien pour les efforts réels des pays africains.

Jusqu'à présent, le nouvel Ordre du jour ne nous a conduits nulle part, et l'actuel niveau de non-application n'inspire pas beaucoup d'espoir, car il est tout à fait clair qu'il n'a pas réussi jusqu'à présent à galvaniser et catalyser le soutien international au développement économique du continent. Nous demandons donc à la communauté interna-

tionale de renouveler sa solidarité avec l'Afrique grâce à un soutien tangible.

M. Eteffa (Éthiopie) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation voudrait transmettre ses vives condoléances au peuple et au Gouvernement du Cameroun et aux familles éprouvées pour les pertes en vies humaines causées par l'accident d'avion de Douala.

En tant que représentant de l'actuel Président de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), je suis heureux de participer à cette discussion. Permettez-moi de transmettre ma sincère reconnaissance au Secrétaire général pour son riche rapport, qui traite des problèmes sociaux et économiques se posant à l'Afrique ainsi que du principal cadre d'action stratégique indispensable à la revitalisation de l'économie africaine.

La crise de développement persistante en Afrique est l'un des principaux défis se posant à la communauté internationale. La marginalisation de l'Afrique du processus de mondialisation de l'économie mondiale, ainsi que les tendances économiques et sociales en déclin, soulignent la nécessité d'accorder la plus grande priorité à la remise de l'Afrique sur la voie du développement.

C'est pour lutter contre un tel déclin économique et social qui affecte plusieurs pays africains depuis les années 80 que l'Afrique et la communauté internationale ont pris diverses initiatives en vue de la reprise économique et du développement du continent. À cet égard, l'une des initiatives importantes de la communauté internationale a été le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, adopté par l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session.

Le nouvel Ordre du jour avait fait naître l'espoir que la fin de la guerre froide offrirait de vastes possibilités à la coopération internationale permettant de promouvoir le développement de l'Afrique, notamment à un moment où de nombreux pays s'étaient engagés dans la voie de la démocratisation et poursuivaient avec vigueur des réformes économiques. Cependant, quatre ans après l'adoption du nouvel Ordre du jour et un an avant son examen à mi-parcours, les résultats obtenus ne sont guère encourageants.

Des éléments extérieurs, notamment un déclin des prix des produits de base, une concurrence accrue pour l'obtention de ressources à des conditions de faveur, et le fardeau de la dette, ont continué d'avoir un effet négatif sur le

relèvement socio-économique de l'Afrique. L'Afrique est la seule région du monde à avoir connu une stagnation continue et un déclin depuis 1980. Au cours des années 80, neuf pays africains sont passés du groupe des pays à revenu moyen au groupe des pays les moins développés. En 1995, l'Afrique comptait 33 des 48 pays les moins développés. À l'exception de légers signes de reprise et de croissance dans quelques pays, le revenu par habitant, dans la plupart des pays africains, se situe bien en deçà de l'objectif fixé par le nouvel Ordre du jour.

Les conditions socio-économiques que je viens de souligner et la marginalisation continue de l'Afrique du processus de globalisation de l'économie mondiale imposent — plus que jamais — de renforcer le partenariat entre l'Afrique et la communauté internationale pour réaliser les objectifs du nouvel Ordre du jour. Cela requiert une action concertée pour assurer un flux croissant et constant de ressources, la participation effective des pays africains au commerce international, et une stratégie permettant de résoudre le problème du fardeau écrasant de la dette auquel doit faire face le continent.

Étant donné que la plupart des pays africains dépendent encore d'une aide à des conditions de faveur pour leurs programmes de développement, l'amélioration de la qualité et de la quantité de cette aide mérite un examen prioritaire. À cet égard, la mise en application du niveau recommandé de l'aide publique au développement pour l'Afrique dans le nouvel Ordre du jour — 30 milliards de dollars avec une augmentation annuelle de 4 % — est une question de la plus haute priorité. Il est également nécessaire de faire le maximum pour augmenter les niveaux de l'aide publique au développement conformément à l'objectif internationalement convenu de 0,7 % du produit intérieur brut (PIB) — 0,15 % dans le cas des pays les moins avancés.

De même, les banques de développement multilatérales et régionales, ainsi que les programmes et fonds de développement des Nations Unies, devraient apporter un appui constant à l'effort de reprise socio-économique du continent. À cet égard, l'Afrique attache une extrême importance à la reconstitution adéquate des ressources de l'Association internationale de développement et de la Banque africaine de développement, aussi bien qu'à l'augmentation des ressources allouées aux activités opérationnelles de l'Organisation des Nations Unies.

Les propositions concernant le flux des ressources vers l'Afrique ne peuvent contribuer substantiellement au développement soutenu et à la croissance que si elles s'accompagnent d'une stratégie multifront de la dette afin d'atténuer

le problème écrasant de la dette du continent. L'énormité de cette dette est devenue l'un des grands défis auxquels doivent faire face les pays africains. Malgré les mesures d'assistance, le fardeau de la dette équivalait à la fin de 1994 à 83 % du PIB de l'Afrique et à 255 % des revenus provenant de ses exportations. Cette situation implique la nécessité d'une stratégie globale de la dette. Les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général intitulé «Mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90» — rapport soumis au Conseil économique et social, à sa session de fond — méritent donc un examen attentif.

Les nouvelles initiatives proposées comprennent notamment : une amélioration des Conditions de Naples par le relèvement du plafond, l'augmentation du secours pour couvrir tous les aspects de la dette à des taux non-préférentiels du Club de Paris, l'assouplissement des critères d'admissibilité et l'étude des moyens permettant d'atténuer le fardeau de la dette des pays n'appartenant pas au Club de Paris; l'effacement du restant de la dette à des taux préférentiels; la réduction de tout le reliquat de la dette privée à court et à long terme au moyen de mécanismes de réméré; et l'introduction de mécanismes novateurs pour réduire l'accroissement de la dette multilatérale.

Outre le flux extérieur de ressources et une stratégie multifront en matière d'allègement de la dette conçue pour répondre à la situation particulière de chaque pays, il convient de renforcer la participation de l'Afrique au nouveau régime commercial international. Des mesures spéciales sont nécessaires pour promouvoir la compétitivité des pays africains sur le marché international et pour leur permettre de renforcer leur capacité de faire face aux conséquences immédiates des négociations d'Uruguay et de bénéficier pleinement des gains découlant de la libéralisation du commerce.

À cette fin, les recommandations émises par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et par d'autres organisations nécessitent une mise en oeuvre rapide. Elles comprennent notamment : l'ajournement de la suppression des préférences commerciales dont jouissent les pays africains; la mise en oeuvre des réductions tarifaires appliquées en vertu de la clause convenue de la nation la plus favorisée en ce qui concerne l'exportation des produits des pays africains qui ne bénéficient pas d'un traitement préférentiel; la fourniture d'une aide financière aux pays africains pour leur permettre de faire face aux pressions de la balance des paiements et aux difficultés temporaires inhérentes à la politique de réformes; la mise en

oeuvre de la déclaration ministérielle de Marrakech portant sur les questions particulières des pays les moins avancés et des pays importateurs nets de denrées alimentaires; l'aide aux pays africains dans leurs efforts pour parvenir à une diversification horizontale et verticale; et, enfin, l'amélioration de leur compétitivité dans le commerce mondial, et, à cet effet, l'apport d'une contribution adaptée pour financer les phases préparatoires des projets et programmes de diversification des produits de base, comme le prévoit la résolution 49/142 de l'Assemblée générale.

L'aide de la communauté internationale dans ces domaines non seulement compensera les effets négatifs des négociations d'Uruguay, mais aussi préparera la voie à une participation effective de l'Afrique au nouveau régime commercial international par la transformation, la fabrication et la distribution de produits finis à partir des matières premières du continent. À son tour, ce processus offrira de nouvelles possibilités pour l'industrialisation et l'acquisition de technologie et permettra la création d'emplois.

Compte tenu du fait que la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 n'a pas été satisfaisante, l'examen à mi-parcours et l'évaluation de la mise en oeuvre de l'Ordre du jour par l'Assemblée générale devraient être l'occasion d'étudier très en détail les activités menées jusqu'à présent ainsi que les mesures propres à favoriser la croissance et le développement durables de l'Afrique au-delà de l'année 1996.

La réunion d'examen et d'évaluation devrait être organisée pour permettre la contribution pertinente des organes, des institutions et des programmes de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et d'autres organes compétents. Le processus intergouvernemental doit être précédé de conférences préparatoires auxquelles participeront les pays donateurs, les institutions financières multilatérales et les pays africains pour obtenir les résultats attendus. Ma délégation voudrait proposer que la réunion d'examen étudie, outre l'examen de la mise en oeuvre des programmes, les questions d'ordre institutionnel. Il faut qu'elle identifie une organisation à l'intérieur de la famille des Nations Unies pour mener et coordonner toutes les initiatives importantes intéressant l'Afrique.

À cet égard, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), qui est le bras régional de l'ONU, a un avantage relatif pour assumer cette responsabilité. La CEA, l'OUA et la Banque africaine de développement disposent déjà d'un mécanisme tripartite pour coordonner les programmes internationaux de développement, et nous demandons instamment

que cet arrangement soit encore renforcé pour accélérer la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour et les autres initiatives relatives au redressement socio-économique de l'Afrique. La réunion d'examen devra pouvoir présenter des propositions précises qui puissent être appliquées et qui permettent à la CEA de s'acquitter de ses responsabilités.

Le nouvel Ordre du jour doit jouer un rôle déterminant dans le développement de l'Afrique en ayant des incidences positives sur la vie des populations de la région. C'est dans cet esprit que nous demandons à l'Assemblée générale d'adopter à l'unanimité le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Programme de travail

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'aimerais faire une annonce au sujet du programme de travail de l'Assemblée générale.

Je rappellerai aux Membres que le document A/INF/50/5/Add.3, qui contient le calendrier provisoire du programme de travail des séances plénières pour le mois de décembre, est maintenant à la disposition des délégations. La liste des orateurs pour chacun des points qui y figurent est par conséquent ouverte.

J'aimerais signaler qu'il existe encore des points de l'ordre du jour pour lesquels aucune date n'a encore été indiquée. J'annoncerai les dates correspondant à l'examen de ces points dès qu'elles seront fixées. J'informerai aussi l'Assemblée de toute addition ou modification.

Comme je l'ai dit à l'Assemblée dans mes annonces précédentes, j'espère respecter ce calendrier afin que l'Assemblée puisse s'acquitter de ses responsabilités de la manière la plus efficace et la plus rapide possible. Je demande à nouveau aux représentants qui présentent des projets de résolution de le faire suffisamment longtemps avant les dates prévues pour l'examen des points de façon à donner aux Membres amplement le temps de les étudier.

Je voudrais rappeler que davantage de temps est nécessaire pour les projets de résolution entraînant des changements dans le programme de travail ou des dépenses supplémentaires, car le Secrétaire général doit préparer une déclaration sur les incidences sur le budget-programme. En outre, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission ont eux aussi besoin du temps nécessaire pour examiner les incidences sur le budget-programme d'un projet de résolution avant que l'Assemblée générale puisse se prononcer à son égard.

La séance est levée à 13 h 15.